

Valoriser la contribution potentielle de la pêche et de l'aquaculture à la transformation de l'agriculture en Afrique

**Contribution à l'intégration
de la pêche et de l'aquaculture
dans le PDDAA pour la mise en œuvre
des engagements de Malabo**

© Agence de développement de l'Union africaine-NEPAD (AUDA-NEPAD)
230 15th Road, Randjesfontein, Midrand, Johannesburg, Afrique du Sud
Tél : +27(0) 11 256 3600
Site Web: www.nepad.org

ISBN : 978-1-77634-907-4

Novembre 2021

Recommended Citation

AUDA-NEPAD (2021). Valoriser la contribution potentielle de la pêche et de l'aquaculture à la transformation de l'agriculture en Afrique : vers l'intégration de la pêche et de l'aquaculture dans le PDDAA pour la mise en œuvre des engagements de Malabo. Midrand, Johannesburg : Agence de développement de l'Union africaine (AUDA-NEPAD).



Résumé

La pêche et l'aquaculture constituent un secteur crucial dont le rôle est de contribuer à la mise en œuvre des engagements de la Déclaration de Malabo par le biais du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA). Cependant, ce rôle n'est pas encore joué de façon optimale et, dans le but d'y remédier, l'Agence de développement de l'Union africaine-NEPAD (AUDA-NEPAD) a constitué une équipe d'experts en pêche et en aquaculture afin d'examiner les domaines dans lesquels le secteur peut contribuer au processus de réforme du secteur agricole en cours.

L'équipe a identifié des domaines prioritaires qui sont alignés sur les sept engagements de Malabo et peuvent être mesurés, avec ceux de l'agriculture, dans la quête d'une Afrique prospère basée sur une croissance inclusive et un développement durable. La mise en œuvre de ces domaines prioritaires permettra d'accélérer la contribution de la pêche et de l'aquaculture à l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et à l'augmentation des revenus dans les économies africaines, essentiellement basées sur l'agriculture. Elle permettra également d'accroître la productivité de la pêche et de l'aquaculture et de faire pression pour une augmentation des investissements publics dans ce secteur.

L'utilisation de ce cadre axé sur la pêche démontre l'importance d'une planification et d'une mise en œuvre fondées sur des données probantes pour faire en sorte que la pêche et l'aquaculture contribuent à la mise en œuvre du programme de transformation de l'agriculture. Les domaines proposés et présentés dans ce document constituent une base pour le développement d'une évaluation des performances de la pêche et de l'aquaculture. Par ailleurs, cette évaluation est directement liée au Rapport biennal sur les progrès accomplis dans le respect des engagements de Malabo, et elle facilite la mise en œuvre du PDDAA.

Le présent document est réparti en cinq chapitres principaux.

- a. Le premier chapitre présente brièvement le contexte sur lequel repose ce document. Il expose la valeur économique générale du secteur en termes de sécurité alimentaire, d'emploi, de maintien des moyens de subsistance et de PIB global. De plus, il révèle le potentiel immense et diversifié des ressources aquatiques de l'Afrique, les possibilités offertes par le secteur, ainsi que certains des défis auxquels le secteur est confronté.
- b. Le deuxième chapitre traite du rôle de l'Union africaine dans l'intégration de la pêche et de l'aquaculture dans le PDDAA. Il présente la démarche suivie pour l'intégration de la pêche et de l'aquaculture dans le PDDAA par les différentes institutions de l'UA, ainsi que les cadres, stratégies et politiques qui encadrent la mise en œuvre, à l'échelle continentale, des engagements de la Déclaration de Malabo.
- c. Le chapitre trois examine brièvement les Plans régionaux d'investissement agricole (PRIA) et les Plans nationaux d'investissement agricole (PNIA). Il présente en outre la voie empruntée pour l'intégration de la pêche et de l'aquaculture. Les résultats de l'évaluation de six Communautés économiques régionales (CER) indiquent que la pêche et l'aquaculture font l'objet d'une intégration partielle dans tous les PRIA, sauf dans la région de l'IGAD où leur intégration est totale.
- d. Le chapitre quatre examine la pêche et l'aquaculture au regard du Cadre de résultats du PDDAA. Il identifie les cibles et les objectifs appropriés de la pêche et de l'aquaculture en rapport avec les domaines thématiques du PDDAA, ainsi que les indicateurs à mesurer dans le secteur, conformément aux engagements de la Déclaration de Malabo.
- e. Le cinquième chapitre propose un ensemble d'outils qui peuvent être utilisés pour la collecte des informations et l'évaluation de la performance de la pêche et de l'aquaculture en fonction de leur contribution à la mise en œuvre du processus de réforme.

La fin du document comporte des recommandations stratégiques sur lesquelles l'UA doit se concentrer pour valoriser la contribution potentielle de la pêche et de l'aquaculture dans la mise en œuvre de la Déclaration de Malabo. Ces recommandations incluent, sans s'y limiter, les points suivants :

- a. Faciliter la production et la diffusion des connaissances sur la valorisation du potentiel de la pêche et de l'aquaculture pour la mise en œuvre de la Déclaration de Malabo ;
- b. Développer un programme d'Économie bleue à l'AUDA-NEPAD qui fournira un appui technique aux CER et aux Etats-membres (EM) en vue du respect des engagements de Malabo dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture ;
- c. Renforcer les capacités de développement de la chaîne de valeur et de réduction des pertes après récolte à différents niveaux pour les CER, les EM et les autres acteurs majeurs ;
- d. Veiller au développement et à l'intégration des indicateurs relatifs au secteur de la pêche et de l'aquaculture dans l'Examen biennal du PDDAA ;
- e. Développer un programme de renforcement des capacités à travers la chaîne de valeur du poisson, notamment la stimulation du commerce inter et intra-régional du poisson par le biais d'une technologie de chaîne de valeur ;
- f. S'assurer que la valeur du secteur de la pêche et de l'aquaculture est pleinement prise en compte dans le processus de développement de l'Économie bleue.



Avant-propos

Dr Ibrahim Assane Mayaki
Secrétaire Exécutif
Agence de développement de l'Union africaine-
NEPAD

Les États membres de l'UA se sont engagés, il y a près de deux décennies, à atteindre les objectifs généraux de la Déclaration de Maputo de 2003 sur le PDDAA, notamment une croissance annuelle de 6 % du PIB agricole et l'affectation d'au moins 10 % des dépenses publiques au secteur agricole. À l'époque, les dirigeants du continent avaient fait part de leur intention d'atteindre ces objectifs par une action collective visant à améliorer la planification et les politiques agricoles, à accroître les investissements pour la mise en œuvre de ces politiques et à harmoniser l'appui extérieur aux plans africains.

L'adoption ultérieure de la Déclaration de Malabo en 2014 a renforcé l'engagement des dirigeants africains en faveur d'une responsabilité mutuelle vis-à-vis des actions et des résultats. Cet objectif devait être atteint par la mise en œuvre d'un Processus d'examen biennal de l'agriculture impliquant le suivi, le contrôle et la communication des progrès enregistrés dans la mise en œuvre à l'aide d'une plateforme multisectorielle qui soutenait la planification, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation fondés sur des données probantes. Le Processus d'examen biennal a gagné du terrain ces derniers temps et fournit des informations essentielles sur les progrès accomplis dans la concrétisation des Engagements de Malabo.

Dans ce contexte, il est important de souligner que la collecte précise de données pour la production d'informations, l'analyse et la planification stratégique éclairée est essentielle en vue de la détermination de la politique de développement et des choix d'investissement appropriés pour conduire les réformes agricoles réussies de l'Afrique sous un angle multisectoriel, de la mise en œuvre de son programme de développement en constante expansion et de la couverture des besoins de sa population.

Il convient de ne pas sous-estimer le rôle important et la valeur de la pêche et de l'aquaculture pour le secteur agricole, et partant, pour le développement économique du continent. La pêche et l'aquaculture sont reconnues comme un secteur producteur de biens essentiel pour le continent africain, certes ; mais elles ne sont pas suffisamment prises en compte dans le Cadre des résultats du PDDAA et d'autres cadres stratégiques du continent.

L'AUDA-NEPAD, dont le mandat de catalyser la mise en œuvre et l'obtention de résultats transformationnels en matière de croissance économique et de développement, a préparé ce rapport sur la valorisation de la contribution potentielle de la pêche et de l'aquaculture à la transformation agricole en Afrique. Dans le rapport, nous présentons des réflexions sur l'intégration de la pêche et de l'aquaculture dans le PDDAA en vue de la mise en œuvre des engagements de Malabo.

Le présent rapport propose des outils et des méthodes ciblés pour l'inclusion des données sur la pêche et l'aquaculture dans le processus d'Examen biennal. Le rapport fournit également une série de recommandations stratégiques clés susceptibles d'être prises en compte directement dans la planification du développement intégré en vue de l'atteinte des buts et objectifs de l'Agenda 2063.



Remerciements

Le présent rapport a été préparé principalement par les auteurs suivants : Dr Amadou Tall, Dr Andrew Baio, Dr. Paul Onyango, Dr. Eshete Dejen et M. Blessing Mapfumo, conjointement et en collaboration avec l'AUDA-NEPAD qui a également fourni la conceptualisation de l'étude critique et des conseils détaillés tout au long de l'exercice. Les auteurs remercient le personnel de l'AUDA-NEPAD pour ses révisions techniques et ses contributions, en particulier le Dr. Hamady Diop, le Dr. Bernice Mclean, le Dr. Clement Adjorlolo et M. Cheikh Tidjane N'dongo.

Ce travail de recherche a été principalement effectué par les auteurs susmentionnés, certes ; mais il a été enrichi par la contribution remarquable d'autres personnes. Il s'agit entre autres du Dr. Moustapha Kebe qui a apporté une contribution essentielle à l'élaboration du document et de Mme. Andriette Ferreira qui a participé à l'édition et au montage des graphiques.

Enfin, la production de ce rapport n'aurait pas été possible sans le soutien financier essentiel de l'Union européenne.

Liste des abréviations

PIBA	PIB agricole
UA	Union africaine
CUA	Commission de l'Union africaine
AUDA-NEPAD	Agence de développement de l'Union africaine-NEPAD
UA-BIRA	Bureau interafricain des ressources animales de l'Union africaine
EB	Biannual Review Examen biennal
PDDAA	Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine
CAMFA	Conférence des ministres africains de la Pêche et de l'Aquaculture
CCPR	Code de conduite pour une pêche responsable
COMESA	Marché commun de l'Afrique orientale et australe
PPPH	État pratiquant la pêche en eaux lointaines
CAE	Communauté d'Afrique de l'Est
CEEAC	Communauté économique des États de l'Afrique centrale
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
ZEE	Zone économique exclusive
UE	Union européenne
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
PIB	Produit intérieur brut
HS&G	Chefs d'État et de gouvernement
IFPRI	Institut international de recherche sur les politiques alimentaires
IGAD	Autorité intergouvernementale pour le développement
OIT	Organisation internationale du travail

INFOSAMAK	Centre d'information et de conseil sur la commercialisation des produits de la pêche dans les pays arabes
INFOPECHE	Portail et services d'information sur la commercialisation des produits de la pêche
IUU	(Pêche) illicite, non déclarée et non réglementée
KMIS	Gestion des connaissances et partage de l'information
GEM	Grand écosystème marin
MEY	Rendement économique maximum
EM	Etats membres
MT	Tonnes métriques
PNIA	Plan national d'investissement agricole
NEPAD	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
NPCA	Agence de planification et de coordination du NEPAD
PFRS	Cadre politique et stratégie de réforme pour la pêche et l'aquaculture
PRIA	Plan national d'investissement agricole
CER	Communauté économique régionale
ReSAKSS	Système régional d'analyse stratégique et d'appui aux connaissances
RFB	Organisme régional des pêches
SADC	Communauté de développement de l'Afrique australe
DD	Développement durable
SDG	Objectif de développement durable
PME	Petite et moyenne entreprise
ONU	Organisation des Nations Unies
USA	États-Unis d'Amérique
OMS	Organisation mondiale de la santé
OMC	Organisation mondiale du commerce

Table des matières

Résumé.....	i
Avant-propos.....	iii
Remerciements.....	iv
Liste des abréviations.....	v
Table des matières.....	vii
Contexte et justification.....	1
Rôle de l'Union africaine dans l'Intégration de la Pêche et de l'Aquaculture dans les processus et outils du PDDAA.....	4
Déclaration de Maputo et présentation du PDDAA en 2003.....	4
Mise en œuvre du PDDAA aux niveaux de l'UA et des CER.....	5
Pêche et Aquaculture durables en Afrique « Sommet des poissons pour tous »	5
Déclaration de Malabo.....	7
Cadre politique et Stratégie de réforme de la pêche et de l'aquaculture en Afrique (PFRS), 2014.....	8
Étude de la pêche et de l'aquaculture dans l'Examen biennal du PDDAA	10
Intégration de la Pêche et de l'Aquaculture dans le PDDAA au niveau des CER.....	12
Propositions de domaines thématiques pour l'intégration de la Pêche et de l'Aquaculture dans le PDDAA.....	13
Outil de collecte d'informations et d'évaluation des performances en matière de pêche et d'aquaculture pour l'élaboration des rapports biennaux.....	19
Développement des indicateurs pour mesurer les performances de la pêche.....	19
Outils d'évaluation des performances de la pêche et de l'aquaculture..	21
Évaluation de la situation et profil des pays.....	21
Recommandations.....	23
Références.....	24

Annexes.....	26
ANNEXE 1 : Le PRIA du COMESA - Pêche & Aquaculture.....	26
ANNEXE 2 : Le PRIA de la CAE - Pêche & Aquaculture	28
ANNEXE 3 : Le PRIA de la CEEAC - Pêche & Aquaculture	29
ANNEXE 4 : Le PRIA de la CEDEAO - Pêche & Aquaculture	31
ANNEXE 5 : Le PRIA de l'IGAD - Pêche & Aquaculture	32
ANNEXE 6 : Le PRIA de la SADC - Pêche & Aquaculture	34

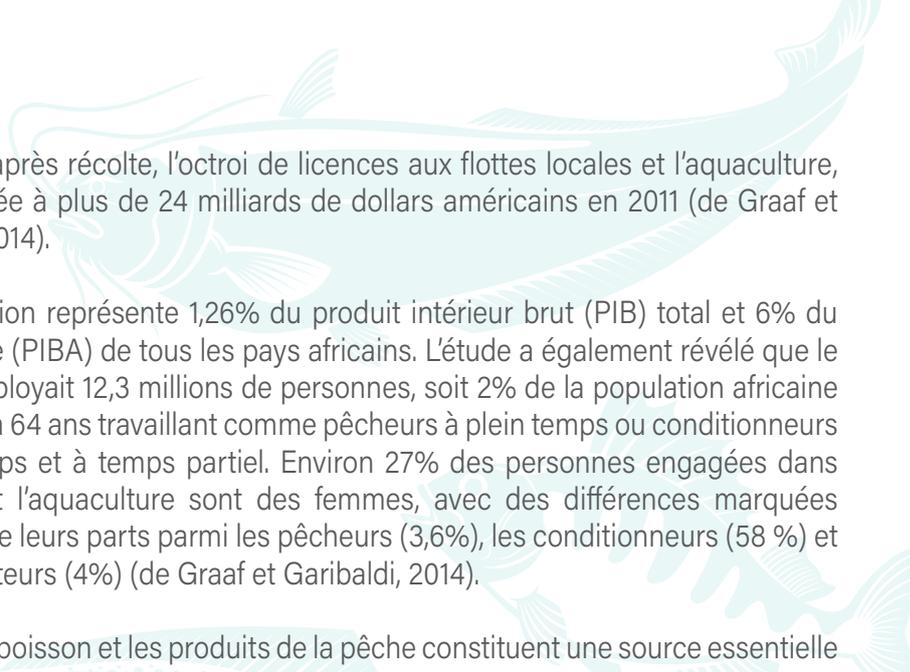




Contexte et justification

Il est généralement admis que la pérennité des bénéfices tirés de la pêche et de l'aquaculture dépend de la santé des océans et des eaux continentales, ainsi que de la durabilité et de la résilience des ressources biologiques. Les stocks de poissons, en particulier, sont confrontés à des risques de durabilité sans précédent en raison de pressions anthropiques telles que la surpêche due à la surcapacité des flottes de pêche, la pêche illicite non déclarée et non réglementée (IUU), certaines subventions accordées à la pêche, les pratiques de pêche destructrices, le changement climatique et la dégradation des écosystèmes. Selon l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), environ 59,9% des stocks mondiaux de poissons marins étaient exploités au maximum de manière durable, et 33,1% des stocks étaient exploités de manière insoutenable au plan biologique (FAO, 2015 et 2018). Ainsi, plus de 90% des stocks mondiaux de poissons marins montrent des signes d'exploitation optimale ou de surexploitation. L'Afrique a également connu une diminution des ressources provenant de la pêche marine et continentale, principalement en raison d'une demande sans cesse croissante ayant pour conséquences la surpêche, des méthodes de pêche destructrices et la dégradation de l'environnement (CUA et NPCA, 2014).

Les pays africains côtiers et insulaires sont dotés de ressources marines riches et diverses. Dans nombre de ces pays, le secteur de la pêche et de l'aquaculture est une source d'emplois, de moyens de subsistance et un pourvoyeur de devises étrangères. Une étude menée en 2014 par l'Agence du NEPAD et la FAO sur la valeur de la pêche en Afrique a révélé que la contribution du secteur de la pêche et de l'aquaculture à l'économie globale de l'Afrique est de loin supérieure à ce que l'on imagine généralement. La valeur ajoutée du secteur de la pêche de capture dans son ensemble, qui comprend la pêche continentale et marine, le



traitement après récolte, l'octroi de licences aux flottes locales et l'aquaculture, a été estimée à plus de 24 milliards de dollars américains en 2011 (de Graaf et Garibaldi, 2014).

Cette situation représente 1,26% du produit intérieur brut (PIB) total et 6% du PIB agricole (PIBA) de tous les pays africains. L'étude a également révélé que le secteur employait 12,3 millions de personnes, soit 2% de la population africaine âgée de 15 à 64 ans travaillant comme pêcheurs à plein temps ou conditionneurs à plein temps et à temps partiel. Environ 27% des personnes engagées dans la pêche et l'aquaculture sont des femmes, avec des différences marquées s'agissant de leurs parts parmi les pêcheurs (3,6%), les conditionneurs (58 %) et les aquaculteurs (4%) (de Graaf et Garibaldi, 2014).

En outre, le poisson et les produits de la pêche constituent une source essentielle de protéines animales pour environ plus de 400 millions d'Africains. Ils proviennent principalement de la pêche artisanale marine et continentale à petite échelle. Selon les projections de la demande de poissons pour la population africaine croissante, il faudra 1,6 à 2,6 millions de tonnes de poissons supplémentaires par an à l'horizon 2030 (de Graaf et Garibaldi, 2014).

Étant donné que la pêche en Afrique se fait en grande partie à petite échelle et fournit un tiers des captures annuelles du total des débarquements de poissons du continent, on n'insistera jamais assez sur le rôle clé de la pêche à petite échelle. Cependant, le secteur de l'aquaculture est encore en voie de développement et il se concentre principalement dans quelques pays, à savoir l'Égypte, le Nigeria, l'Ouganda, le Ghana et le Kenya. Le secteur de l'aquaculture est évalué à environ 3 milliards de dollars américains par an (de Graaf et Garibaldi, 2014).

Les revenus générés par les accords de pêche constituent une autre source de revenus substantiels pour les États membres, certes ; mais ils n'ont pas encore été déterminés avec précision. Il y a plus de deux décennies, la plupart des États africains côtiers et insulaires ont signé des accords de pêche avec des pays où la pêche est fortement subventionnée. Ces accords et le manque de capacité des pays à gérer correctement le secteur de la pêche ont entraîné une surcapacité, une surpêche, une pêche destructive et une pêche non déclarée et non réglementée, avec pour conséquence des menaces directes sur les moyens de subsistance de nombreuses communautés côtières du continent.

Il est vrai que les données sur les droits de licence payés par les flottes étrangères et les subventions allouées au secteur artisanal n'étaient pas disponibles et facilement utilisables au moment de la recherche, mais de Graaf et Garibaldi ont tenté d'estimer la valeur de ces accords de pêche conclus avec les États pratiquant la pêche en eaux lointaines (PPPH) qui pêchent dans les Zones économiques exclusives (ZEE) des États africains. Ils affirment que les propriétaires de navires étrangers sont responsables de 25 % de toutes les captures marines autour de l'Afrique. Ainsi, en théorie, si les États africains étaient responsables de toutes ces captures, ils auraient pu générer une valeur supplémentaire de 3,3 milliards de dollars américains, soit huit fois plus que le montant de 0,4 milliard de dollars américains que les pays Africains reçoivent actuellement en vertu des accords de pêche.

À l'échelle mondiale, les subventions accordées au secteur de la pêche sont estimées à environ 35 milliards de dollars américains, dont 20 milliards contribuent directement à la surpêche (Sumaila et al, 2016). Les subventions destinées à renforcer les capacités augmentent artificiellement les bénéfices et stimulent cette « course au poisson » dans le secteur. Les subventions sont principalement dirigées vers le renforcement des capacités et sont les plus élevées dans les zones de pêche les moins subventionnées, seulement 2% du montant total, par rapport aux autres régions du monde.

D'autre part, la communauté internationale soutient que la pêche IUU est une préoccupation sérieuse et croissante au niveau mondial. En effet, elle sape les efforts de conservation et de gestion des ressources halieutiques durables. Par ailleurs, elle crée des problèmes dans les pays côtiers et insulaires, notamment lorsque le poisson constitue une source importante d'emplois et de devises étrangères. Les pertes économiques mondiales dues à la pêche IUU sont estimées entre 10 et 25 milliards de dollars américains par an (Agnew, 2009), soit 18% de l'ensemble de la pêche. La pêche IUU est endémique en Afrique, notamment dans le Golfe de Guinée, où la perte de valeur est estimée entre 1,5 et 2 milliards de dollars américains.

La durabilité des stocks de poissons constitue un défi majeur. Les données actuelles de la FAO montrent que la part des stocks de poissons à des niveaux biologiquement durables continue de diminuer, passant de 90% sous les niveaux durables en 1974 à 69% en 2013 (ONU, 2018). Après la baisse des captures mondiales de poissons, les dirigeants mondiaux se sont engagés en faveur d'un nouvel Objectif de développement durable (ODD) en matière de pêche. L'Objectif 14 du Programme de développement durable à l'horizon 2030 fixe la cible claire de 2020 pour l'élimination de certaines formes de subventions accordées au secteur de la pêche, qui favorisent la surcapacité, la surpêche et la pêche IUU. Dans le même sillage, les travaux des dirigeants mondiaux en vue de l'établissement de normes internationales et de meilleures pratiques en matière de subventions au secteur de la pêche ont suscité un intérêt et des efforts croissants au sein de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), afin de convenir

des disciplines sur les subventions accordées au secteur de la pêche. De nombreux États africains ont participé ou accepté de développer une série de mesures internationales visant à réduire les subventions néfastes à la pêche.

Conscients des défis du secteur des animaux aquatiques, les chefs d'État et de gouvernement (HS&G) africains ont approuvé le plan directeur des réformes de la gouvernance du secteur lors du Sommet de Malabo en 2014. Ce plan continental s'intitule Cadre politique et Stratégie de réforme de la pêche et de l'aquaculture en Afrique (PFRS) (CUA et NEPAD, 2014). Il est rassurant de constater que les sept objectifs principaux et les trois objectifs transversaux du PFRS cadrent avec les objectifs et les cibles continentales et mondiales clés. Le PFRS est un cadre important pour la mise en œuvre des aspirations de l'Agenda 2063 de l'UA : L'Afrique que nous voulons. L'Agenda 2063 est un cadre stratégique partagé pour une croissance inclusive et un développement durable d'une part, et une stratégie mondiale visant à optimiser l'utilisation des ressources de l'Afrique au profit de tous les africains, d'autre part. Le PFRS est particulièrement important en ce qui concerne l'Aspiration n°1 de l'Agenda 2063 qui traite de l'Objectif de l'Économie bleue. Le PFRS est également fortement aligné sur les engagements de la Déclaration de Malabo et fournit un cadre essentiel pour l'intégration de la pêche dans les processus et outils du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA), tels que les Plans nationaux d'investissement agricole (PNIA) et les Plans régionaux d'investissement agricole (PRIA). Le PFRS cadre en outre avec les Objectifs de développement durable (ODD) de l'Agenda 2030 pour le développement durable, en particulier l'ODD 14 qui concerne la vie aquatique. La nouvelle version du PDDAA devrait inclure des indicateurs liés à la pêche et à l'aquaculture afin de faciliter le processus d'Examen biennal aux niveaux national, régional et continental pour éclairer l'élaboration et la mise en œuvre des PNIA et des PRIA. C'est sur cette base que le présent document identifie les indicateurs permettant de valoriser la contribution potentielle de la pêche et de l'aquaculture à la transformation de l'agriculture en Afrique.



Rôle de l'Union africaine dans l'Intégration de la Pêche et de l'Aquaculture dans les processus et outils du PDDAA

Déclaration de Maputo et présentation du PDDAA en 2003

Un large éventail de risques liés au climat et à d'autres catastrophes naturelles menace les moyens de subsistance de millions de producteurs alimentaires africains. De cette situation découle une volatilité des prix et une imprévisibilité des marchés et des politiques. Ces facteurs de risque constituent des obstacles majeurs à l'expansion des services financiers et des investissements, et donc à la productivité du secteur agricole.

La Gestion des risques agricoles est conçue par l'AUDA-NEPAD pour favoriser un changement d'état d'esprit, afin de passer de la gestion des crises à la gestion des risques. L'approche consiste à soutenir les Communautés économiques régionales (CER) et les pays africains pour intégrer la gestion des risques liés à l'agriculture et à la sécurité alimentaire dans la mise en œuvre de leurs politiques nationales et régionales, stimulant ainsi la productivité et la rentabilité.

À travers la Déclaration de Maputo, les chefs d'État et de gouvernement ont appelé à une coordination des efforts pour renforcer la sécurité alimentaire, le développement et la croissance économiques sous la forme d'un Programme

détaillé de développement de l'agriculture africaine (PDDAA). La Déclaration de Maputo appelle également les pays à prendre l'engagement d'allouer au moins 10 % de leurs ressources et budgets nationaux à la mise en œuvre du PDDAA dans un délai de cinq ans.

Mise en œuvre du PDDAA aux niveaux de l'UA et des CER

La Déclaration de Maputo s'inscrit dans le cadre d'une initiative de plus grande envergure visant à transformer l'Agriculture africaine. Cette initiative a été lancée par l'Union africaine à travers la création du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) en 2001, et sa mise en œuvre se poursuit à travers le PDDAA et d'autres Déclarations.

L'un des principaux objectifs du PDDAA est de parvenir à une croissance annuelle de la productivité agricole de 6 %. Au début du processus, le PDDAA reposait sur quatre piliers :

1. la gestion des terres et de l'eau - étendre les superficies exploitées à travers une gestion durable des terres ;
2. l'accès au marché - améliorer les infrastructures rurales et l'accès au marché
3. l'approvisionnement alimentaire et la lutte contre la faim - augmenter l'approvisionnement alimentaire et réduire la faim ; et
4. la recherche agricole - rechercher et diffuser de nouvelles technologies (UA, 2015b).

Chacun de ces piliers a été organisé par une ou plusieurs organisations (<https://www.nepad.org/caadp/overview>). La mise en œuvre des objectifs de Maputo a commencé au niveau national par un inventaire suivi d'un processus de tables rondes en vue de la préparation d'un « Accord ». L'Accord du PDDAA est un document décrivant les domaines prioritaires d'un pays en matière d'investissement agricole et il est signé par tous les acteurs clés. Il s'agit des représentants des secteurs public et privé- en particulier les fonctionnaires, les représentants de l'agro-industrie, les petits producteurs, la société civile et les consommateurs. A chaque pays correspond un Accord du PDDAA spécifique. Par exemple, en Ouganda, le Cadre et le Processus du PDDAA renforcent la qualité du développement du secteur agricole et du plan d'investissement (RU 2010).

Pêche et Aquaculture durables en Afrique « Sommet des poissons pour tous »

Lors du « Sommet des poissons pour tous » qui s'est tenu en 2005 à Abuja, au Nigeria, les États membres (EM) de l'UA ont souligné l'importance de profiter de manière durable des avantages de la pêche et de l'aquaculture et des possibilités de répondre à la demande sans cesse croissante de poissons de consommation dans les États membres, dans la région et dans le monde. Les EM ont également fait part de leurs préoccupations concernant l'épuisement des ressources halieutiques, la dégradation des milieux aquatiques et les menaces qui pèsent sur la pêche et l'aquaculture durables sur le continent. En conséquence, les EM se sont engagés à faciliter la transformation du secteur de la pêche et de l'aquaculture en Afrique pour assurer l'alimentation et produire des richesses. En outre, ils se sont engagés à mettre en œuvre cette résolution dans les meilleurs délais, d'où l'élaboration d'un Plan d'action, qui a été adopté dans le cadre du processus du Sommet du

NEPAD sur les Poissons pour tous. Le Plan d'action devait orienter la formulation et la mise en œuvre des politiques, programmes, projets et stratégies élaborées aux niveaux national, régional et continental. La case 1 ci-dessous présente de manière détaillée les dispositions de l'accord conclu par les HS&G.

ENCADRÉ 1 : Accord des chefs d'État & Gouvernement

1. Soutenir la coopération régionale en matière de pêche et d'aquaculture par l'intermédiaire du NEPAD, des organismes économiques régionaux et organisations régionales de gestion des pêcheries, y compris dans le domaine de la gestion des ressources et écosystèmes aquatiques transfrontières et partagés.
2. Appuyer les mesures nationales destinées à adhérer, ratifier et mettre en œuvre les conventions internationales destinées à garantir l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques vivantes et du milieu aquatique de la région.
3. Mettre en œuvre les dispositions du Code de conduite de la FAO pour une pêche responsable, notamment en assurant une meilleure gestion des pêcheries, en veillant à la durabilité environnementale des pêcheries, en étudiant les moyens de remplacer progressivement « l'accès ouvert » aux ressources halieutiques par des régimes « d'accès limité » et en mettant en place une pêche axée sur les droits ainsi qu'en prenant des mesures pour limiter les flottes et leur capacité de pêche et en garantissant un équilibre équitable dans l'allocation des ressources entre les pêcheurs artisanaux et industriels.
4. Responsabiliser les communautés de pêcheurs et de pisciculteurs, la société civile et les organisations de parties intéressées pour qu'elles puissent effectivement prendre part aux processus de prise de décisions, de planification et de mise en œuvre, en mettant plus particulièrement l'accent sur une allocation équitable des ressources et sur les droits des pauvres et des démunis.
5. Veiller à ce que les pêcheries et l'aquaculture soient dûment prises en compte dans les politiques, stratégies et plans d'ordre économique à l'échelon national et régional et dans les portefeuilles d'investissements, y compris dans les stratégies de lutte contre la pauvreté et d'instauration de la sécurité alimentaire.
6. Favoriser l'instauration d'un climat propice aux investissements dans les pêcheries et l'aquaculture passant, le cas échéant, par des réformes et des mesures juridiques et institutionnelles, par des mesures d'incitation améliorées et un meilleur accès au capital pour les investisseurs privés, ainsi que par des investissements ciblés de la part des pouvoirs publics.
7. Accorder une attention particulière à la mise en valeur du potentiel et de l'esprit d'entreprise des pêcheurs, pisciculteurs, mareyeurs et fournisseurs de services artisanaux et de leurs associations, y compris les femmes entrepreneurs, qui ont été le moteur de l'essor du conditionnement et du commerce de poisson dans la majeure partie du continent.
8. Favoriser la production en aquaculture de petite, moyenne et grande dimension, dans un cadre durable et respectueux de l'environnement, compatible avec une utilisation rationnelle des ressources foncières et aquatiques et adaptable à l'évolution du marché.
9. Créer les capacités humaines et institutionnelles à l'échelon national et régional, en mettant l'accent sur les instituts de formation, le transfert aux petits producteurs de technologies et de connaissances adaptées à leurs besoins et en donnant aux décisions administratives et à l'élaboration de programmes des bases rationnelles et scientifiques.
10. Conserver et réhabiliter les milieux et habitats aquatiques indispensables pour la survie des ressources aquatiques vivantes et la biodiversité aquatique et prendre des mesures pour prévenir ou atténuer l'impact négatif de l'aquaculture sur les environnements et les communautés aquatiques et côtiers.
11. Conserver et réhabiliter les milieux et habitats aquatiques indispensables pour la survie des ressources aquatiques vivantes et la biodiversité aquatique et prendre des mesures pour prévenir ou atténuer l'impact négatif de l'aquaculture sur les environnements et les communautés aquatiques et côtiers.
12. Poursuivre ces objectifs par le biais du NEPAD et des communautés économiques régionales, en collaboration avec les partenaires internationaux dans le domaine de la science et du développement.
13. Participer à l'établissement d'un climat propice au développement d'une pêche et d'une aquaculture durables en facilitant l'adaptation des institutions et réglementations régionales, nationales et locales existantes à l'évolution des exigences du secteur, ainsi qu'à ses défis et ses opportunités.
14. Lancer un appel à la communauté internationale afin qu'elle fournisse l'appui technique et financier nécessaires à l'établissement d'une pêche et d'une aquaculture durables en Afrique par le biais d'accords de partenariat alignés et harmonisés et conformes à la vision et aux principes d'action du NEPAD.

Source : Résolutions adoptées lors du Sommet « Des poissons pour tous »

Les résolutions du Sommet « poisson pour tous » ont également permis de renforcer le soutien au développement de l'aquaculture en Afrique subsaharienne. L'expansion de l'aquaculture a le potentiel de créer de nouveaux emplois et de renforcer la sécurité alimentaire des ménages pauvres. Par exemple, un exercice entrepris pour déterminer l'impact du développement de l'aquaculture et de l'augmentation de la productivité des intrants sur la réduction de la pauvreté au Ghana, au Kenya et en Tanzanie a utilisé trois modèles informatisés d'équilibre général. Les résultats ont prévu des effets positifs potentiels sur le revenu par habitant pour tous les ménages au Ghana et au Kenya, tandis qu'en Tanzanie, certains ménages riches devraient subir une perte de revenu, en raison du transfert de ressources d'autres secteurs vers l'aquaculture. La réduction de la pauvreté du fait de la réduction des prix et l'augmentation du revenu minimum résultant de la hausse des revenus ont permis de prévoir une diminution de l'écart de pauvreté dans tous les groupes de ménage. En outre, en raison des liens étroits au plan sectoriel, le développement de l'aquaculture a été identifié comme un candidat potentiel à un soutien stratégique sectoriel visant à réduire la pauvreté en Afrique subsaharienne (Kaliba et al., 2007 ; Mnembuka et al., 2007).

Déclaration de Malabo

La Déclaration de Malabo de 2014 a apporté de nouvelles dimensions par rapport à celle qui l'a précédée, à savoir, la Déclaration de Maputo, en termes d'orientation, de portée, de contenu et d'exécution du PDDAA. La Déclaration de Malabo sur la croissance et la transformation accélérées de l'agriculture pour une prospérité partagée et de meilleures conditions de vie a élargi l'agenda et la portée du PDDAA tout en réaffirmant les principes et les objectifs de la Déclaration de Maputo, en ajoutant des engagements visant à éradiquer la faim, réduire la malnutrition infantile, diminuer de moitié la pauvreté à l'horizon 2025, tripler les échanges intra-africains, renforcer la résilience des moyens de subsistance et des systèmes de production à la variabilité climatique et à d'autres chocs, et à assurer une responsabilité mutuelle à l'égard des actions et des résultats (UA, 2017). La vision de la Déclaration de Malabo (CUA, 2014) est axée sur la promotion et la réalisation d'une croissance et d'une transformation accélérées de

l'agriculture africaine pour une prospérité partagée et l'amélioration des moyens de subsistance (UA, 2017). La Déclaration de Malabo (2014) a relevé huit engagements principaux :

1. Le renouvellement de l'engagement en faveur des principes et des valeurs du PDDAA ;
2. L'engagement à renforcer le financement des investissements dans l'agriculture ;
3. L'engagement à éliminer la faim en Afrique d'ici 2025 ;
4. L'engagement à réduire de moitié la pauvreté d'ici 2025, grâce à une croissance et à une transformation inclusive de l'agriculture ;
5. L'engagement à stimuler le commerce intra-africain des produits et services agricoles ;
6. L'engagement à renforcer la résilience des moyens de subsistance et des systèmes de production en Afrique face aux aléas et autres risques liés au ;
7. L'engagement à faire preuve de responsabilité mutuelle dans les actions et les résultats ; et
8. Le renforcement des capacités de la Commission de l'Union africaine pour appuyer la mise en œuvre desdits.

Depuis 2004, l'examen et la coordination des efforts des différents pays, par le biais des réunions de la Plateforme de partenariat du PDDAA (PP PDDAA), ont permis aux États membres de se rencontrer, de partager leurs expériences et d'évaluer leurs progrès. Certaines Communautés économiques régionales (CER), telles que la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et le Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (COMESA), ont été très actives. Les CER et les pays ont également reçu le soutien du Système régional d'analyse stratégique et d'appui aux connaissances (ReSAKSS) et de l'Institut international de recherche sur les politiques alimentaires (IFPRI), afin de promouvoir une planification et une mise en œuvre des politiques fondées sur des données probantes et des résultats dans le cadre du programme du PDDAA, les indicateurs étant suivi par le PDDAA.

La première Phase du Programme du PDDAA (2003-2014) s'est concentrée sur la mise en place du cadre du processus et de ses jalons tels que les accords, les plans d'investissement,

les réunions d'affaires et les directives. Dans la Phase 2 du cadre/programme du PDDAA, l'accent est mis à présent sur la mise en œuvre, les résultats et l'impact. Et pendant que le PDDAA continue de se concentrer sur l'agriculture, il doit désormais aborder les domaines nécessaires à la croissance agricole, tels que les infrastructures, le commerce, l'énergie, le développement rural et les TIC (UA, 2017). Les PNIA et les PRIA demeurent les principaux mécanismes qui permettront d'atteindre les objectifs du PDDAA adopté à Malabo, tout en reconnaissant le rôle des instruments complémentaires.



Cadre politique et Stratégie de réforme de la pêche et de l'aquaculture en Afrique (PFRS), 2014

L'UA a pris des mesures pour améliorer les performances du secteur agricole grâce à une compréhension approfondie de l'importance de la pêche et de l'aquaculture dans le secteur et des défis et opportunités de la gestion des ressources halieutiques et aquatiques en Afrique au cours des deux dernières décennies. La mise en place du cadre du PDDAA par le NEPAD en 2003 a été suivie de la Déclaration de Syrte sur les défis de la mise en œuvre du développement intégré et durable de l'agriculture et des ressources en eau en Afrique en 2004. La Déclaration de Syrte a encouragé le développement des ressources halieutiques africaines et insisté sur la coopération régionale en matière de gestion des pêches. L'année suivante, en 2005, lors du Sommet « poissons

pour tous » du NEPAD à Abuja, au Nigeria, les États membres ont adopté la Déclaration d'Abuja sur la pêche et l'aquaculture durables en Afrique, s'engageant ainsi dans le Partenariat stratégique pour la pêche en Afrique.

En 2009, les pays africains ont entamé un dialogue pour renforcer la Voix de l'Afrique dans les plateformes internationales de politique et de négociation. La première Conférence des ministres africains de la pêche et de l'aquaculture (CAMFA 1) s'est tenue en septembre 2010 à Banjul, en Gambie. Lors de cette Conférence, les ministres africains ont abordé la question des défis et des opportunités du secteur. Ils ont formulé des recommandations ambitieuses ayant pour but de valoriser le plein potentiel de la pêche et de l'aquaculture en matière de sécurité alimentaire, de moyens de subsistance et de création de richesses.

La CAMFA 1 a de manière persuasive, recommandé, entre autres, aux États membres de l'Union africaine d'envisager

des options de réformes de la pêche et de renforcer les dispositions institutionnelles pour améliorer la productivité de la pêche et de l'aquaculture et accroître la contribution du poisson à la sécurité alimentaire et nutritionnelle durable et à la croissance économique dans le cadre du PDDAA. Les recommandations de la CAMFA 1 ont été approuvées lors de la 18ème Session ordinaire des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine en 2011 (Doc. EX. CL

/627(XVIII)) (UA, 2011). Elles ont été reprises lors du processus d'élaboration du Cadre politique et de la Stratégie de réforme de la pêche et de l'aquaculture en Afrique (PFRS).

En 2014, les HS&G ont adopté le Cadre politique et la Stratégie de Réforme pour la pêche et l'aquaculture en Afrique lors d'une réunion à Malabo, en Guinée équatoriale. Le PFRS est un plan directeur pour les réformes du secteur en matière de gouvernance. Il résulte d'un processus interactif large et inclusif, participatif et transparent. Le PFRS poursuit sept objectifs principaux et trois objectifs transversaux qui sont conformes aux engagements, buts et cibles de la Déclaration de Malabo, et indispensables pour le développement de la pêche en Afrique.

Objectifs principaux :

1. Améliorer la conservation et l'utilisation durable des ressources halieutiques par la mise en place de dispositifs décisionnels et institutionnels nationaux et sous-nationaux qui veillent à ce que la contribution sociétale générée par les secteurs africains produise les plus grands impacts au niveau le plus approprié.
2. Développer une pêche artisanale durable par l'amélioration et le renforcement de la contribution de la pêche artisanale à l'allègement de la pauvreté, à la sécurité alimentaire et nutritionnelle et aux avantages socioéconomiques pour les communautés de pêcheurs et au-delà.
3. Exploiter le plein potentiel du secteur de l'aquaculture pour créer de la richesse et contribuer au développement de l'économie africaine par la relance de stratégies de développement durable axées sur le marché.
4. Promouvoir un commerce et un marketing responsables et équitables en exploitant de manière significative les avantages découlant des ressources halieutiques et aquacoles africaines par l'accélération de leur commerce et marketing.
5. Renforcer la coopération sud-sud (bilatérale et régionale), et élaborer des mécanismes de coordination entre les CER, les ORP et les commissions des grands écosystèmes marins en vue d'assurer la cohérence des politiques sur le développement de la pêche et de l'aquaculture et leur adoption et adaptation.
6. Faire mieux connaître le potentiel et l'importance du secteur, sur la base des tendances, défis et besoins actuels et émergents et améliorer la capacité des gouvernements et des institutions à assurer un développement durable du secteur .
7. Renforcer et consolider la « Voix africaine » dans la gouvernance et la gestion de la pêche hauturière en vue d'améliorer de manière substantielle les avantages que les États membres tirent de l'exploitation des ressources halieutiques en haute mer.

Questions transversales :

- a. Renforcer la résilience et réduire les vulnérabilités par rapport au changement climatique dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture en Afrique.
- b. Inclure les considérations genre et jeunesse basées sur des connaissances dans les politiques, les lois et les plans.
- c. Améliorer les services financiers offerts aux PME dans les chaînes de valeur de la pêche et de l'aquaculture.

Le PFRS a fourni un cadre essentiel pour l'intégration de la pêche dans les processus et outils de mise en œuvre des Engagements de Malabo, tels que les PNIA et les PRIA. Le PFRS est également fortement aligné sur les Objectifs de développement durable de l'Agenda 2030 pour le développement durable (en particulier l'ODD 14) et en tant que composante clé de l'Économie bleue dans le cadre de l'Aspiration 1 de l'Agenda 2063 de l'UA. La mise en œuvre rationnelle du PFRS implique l'identification des stratégies appropriées et conviviales facilitant l'alignement des politiques nationales et régionales relatives à la pêche et l'aquaculture sur le PFRS. Un document complémentaire, à savoir le Guide pour la mise en œuvre du Cadre politique et de la Stratégie de réforme pour la pêche et l'aquaculture en Afrique, a été élaboré pour aider les États membres à mettre en œuvre le PFRS (CUA-NEPAD, 2015). Il décrit les critères/paramètres de l'alignement des politiques et stratégies nationales et régionales sur les dispositions du PFRS.

Les activités du programme au sein des organes de mise en œuvre de l'UA ont davantage facilité la mise en œuvre du PFRS en vue du respect des engagements de Malabo. De 2015 à 2018, l'Agence du NEPAD et l'UA-BIRA ont mis en œuvre conjointement le projet Gouvernance des pêches 1 financé par l'UE, et ont aidé les CER et les États membres à intégrer la pêche et l'aquaculture dans la planification globale et intégrée des plans d'investissement agricole. Cette démarche a été entreprise à travers les activités suivantes :

- a. Un réseau d'experts de la pêche et de l'aquaculture de toutes les régions du continent a été formé aux cadres et processus du PDDAA et a fourni un soutien technique au processus d'élaboration du PNIA/PRIA. Il a par ailleurs contribué, le cas échéant, aux travaux du réseau technique et des équipes d'examen du PDDAA ;
- b. Le réseau des spécialistes de la pêche et de l'aquaculture a également examiné l'inclusion de la pêche et de l'aquaculture dans le processus d'Examen biennal du PDDAA et a recommandé des indicateurs cibles pour le secteur concernant le suivi et l'évaluation du PDDAA. Ces indicateurs pourraient être utilisés pour éclairer et renforcer les futurs processus d'EB.

Étude de la pêche et de l'aquaculture dans l'Examen biennal du PDDAA

Conformément au septième Engagement de Malabo sur la responsabilité mutuelle vis-à-vis des actions et des résultats, un Processus d'examen biennal de l'agriculture a été lancé en 2017 et a abouti à la publication du Rapport inaugural de l'Examen biennal (EB). Le Processus EB est un exercice de présentation de rapports au Sommet des chefs d'État et de gouvernement et un exercice d'apprentissage pour les pays qui utilisent les conclusions du rapport pour ajuster et améliorer leur mise en œuvre du PNIA. Le Rapport inaugural de l'examen biennal a souligné la nécessité de mobiliser davantage de ressources pour le soutien technique et financier des secteurs public et privé afin d'atteindre les buts et objectifs de la Déclaration de Malabo à l'horizon 2025 grâce à la mise en œuvre du PDDAA. En outre, la nécessité d'améliorer les systèmes de collecte, d'analyse et de gestion des données pour les statistiques agricoles afin de renforcer les systèmes de suivi et d'évaluation et d'améliorer la planification fondée sur des réflexions et la précision de la mise en œuvre a été identifiée.

Dans le cadre des initiatives en cours visant



à intégrer la pêche et l'aquaculture dans les processus et outils du PDDAA en vue du respect des Engagements pertinents de Malabo, l'Agence du NEPAD s'est engagé à apporter sa contribution au processus d'examen biennal par la mise en œuvre de certaines activités ciblées, avec le soutien du Projet de gouvernance de la pêche financé par l'UE. Fort de l'appui des membres du réseau d'experts de la pêche et de l'aquaculture, l'Agence du NEPAD a organisé un événement parallèle lors du 14ème PDDAA au Gabon en avril 2018 pour :

- i. Sensibiliser davantage à la valeur de la pêche et de l'aquaculture en Afrique, et à la contribution de ces secteurs à l'atteinte des Objectifs et Cibles de Malabo ;
- ii. Fournir une plateforme de discussion sur le secteur de la pêche et de l'aquaculture dans le cadre des thèmes clés de la PP du PDDAA afin d'assurer l'inclusion de la pêche et de l'aquaculture dans les Plans nationaux d'investissements Agricoles (PNIA) et les Plans régionaux d'investissements Agricoles (PRIA) conformes à la Déclaration de Malabo comme base d'une planification adéquate et plus précise pour atteindre les objectifs de Malabo ; et
- iii. Délibérer sur les grandes lignes d'un rapport sur les efforts d'intégration de la pêche et de l'aquaculture dans les outils du PDDAA.

Cet événement parallèle a conduit à la rédaction de ce rapport. A la 15ème réunion de la Plateforme de partenariat du PDDAA qui s'est tenue à Nairobi en juin 2019, les participants du réseau d'experts de la pêche et de l'aquaculture ont approfondi le débat pour finaliser le document et formuler des recommandations sur la voie à suivre pour une meilleure intégration de la pêche et de l'aquaculture dans les processus et outils du PDDAA, y compris le processus d'examen biennal.

Certains des principaux résultats de cette initiative sont présentés dans l'Encadré 1 ci-dessous. Ces arguments illustrent la nécessité de la valorisation du potentiel de la pêche et de l'aquaculture pour la transformation agricole du continent et pour le financement de la mise en œuvre efficace et efficiente des PNIA et des PRIA.

Encadré 1 : Points clés sur l'intégration de la pêche et de l'aquaculture dans les processus du PDDAA et sur le renforcement de l'élaboration, du financement et de la mise en œuvre des PNIA/PRIA.

- a. La pêche et l'aquaculture sont reconnues comme un secteur producteur de biens essentiel pour le continent africain (Déclaration d'Abuja de 2006), certes ; mais elles ne sont pas suffisamment prises en compte dans le cadre des résultats du PDDAA et d'autres cadres stratégiques du continent.
- b. La valeur ajoutée totale estimée du secteur de la pêche et de l'aquaculture en Afrique, y compris la transformation du poisson, s'élève à 24,0 milliards de dollars américains, soit 1,26 % du PIB total et 6,06 % du PIB agricole. (de Graaf, 2014).
- c. Le poisson reste le produit de base le plus commercialisé qui contribue au commerce intra et interrégional du poisson en Afrique. Une grande partie de ce commerce est informelle et doit être prise en compte dans le cadre du commerce régional intra-africain.
- d. La pêche et l'aquaculture constituent également l'un des secteurs les plus marqués en termes de genre, avec une participation importante et active des femmes et des jeunes, notamment dans la chaîne de valeur de la production et du commerce du poisson.
- e. Si les pôles de croissance agricole connus sous le nom d'agropoles sont adoptés comme des centres d'excellence intégrés, ils pourraient stimuler la transformation des secteurs de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et de l'aquaculture.



Intégration de la Pêche et de l'Aquaculture dans le PDDAA au niveau des CER

Le processus du PDDAA a suscité une large adhésion de la part des Etats membres de l'UA, ce qui indique que la première décennie de mise en œuvre du PDDAA a créé un environnement propice à la transformation de l'agriculture emmenée par l'industrie. Cependant, le poisson et les produits aquatiques ont été mis dans le même panier que les autres produits de base, c'est la raison pour laquelle leur valeur significative pour le secteur agricole n'a pas été suffisamment reconnue. Et ce, malgré l'approbation du PFRS continental par les États membres de l'UA. Dans le processus du PDDAA, la pêche et l'aquaculture ne reçoivent pas une attention suffisante, il est donc nécessaire de revoir les plans d'investissement du PDDAA au niveau national et régional.

Ce rapport a examiné les PRIA et les PNIA et évalué le degré d'intégration de la pêche et de l'aquaculture. Les résultats indiquent que, dans l'ensemble, la pêche et l'aquaculture font l'objet d'une intégration partielle dans la majorité des PRIA. Un résumé du niveau d'intégration est présenté dans le Tableau 3.1 ci-dessous et une analyse détaillée apparaît en annexes.

S/N	PRIA et PNIA	Niveau d'intégration	Annexe détaillé
1	COMESA	Partiel	Annexe 1
2	CAE	Partiel	Annexe 2
3	CEEAC	Partiel	Annexe 3
4	CEDEAO	Partiel	Annexe 4
5	IGAD	Intégrées	Annexe 5
6	SADC	Partiel	Annexe 6



Propositions de domaines thématiques pour l'intégration de la Pêche et de l'Aquaculture dans le PDDAA

Les domaines thématiques du Cadre de résultats du PDDAA ont été examinés quant à leur applicabilité à la pêche et à l'aquaculture, et à l'adéquation de leurs cibles et objectifs. Par exemple, en ce qui concerne le Domaine thématique 1 traitant de l'Augmentation de la production et de la productivité agricole, un examen critique suggère que l'accent n'est peut-être pas mis sur l'augmentation de la production, mais plutôt sur la capture durable. En effet, la production devrait être limitée à la production excédentaire pour assurer la durabilité.

Sur la base de cet examen, les domaines thématiques pertinents sont proposés pour avec la pêche et l'aquaculture sur la base des objectifs et des cibles de Malabo (voir le Tableau 1 ci-dessous). En outre, des cibles et des objectifs appropriés ont été définis (voir le tableau 2 ci-dessous).

Tableau 1 : Domaines thématiques proposés pour la pêche et l'aquaculture conformément aux objectifs et cibles de Malabo

S/N	Domaine thématique	Objectifs et cibles de Malabo	Domaines thématiques liés à la pêche & l'aquaculture	Pêche & aquaculture (cibles & objectifs-Malabo)	Cadre continentaux
1	Augmentation de la production et de la productivité agricole	<p>a. Valeur ajoutée agricole (valeurs absolues)</p> <p>b. Indice de production agricole</p> <p>c. Valeur ajoutée agricole par cultivateur</p> <p>d. Valeur ajoutée agricole par hectare de terre arable</p> <p>e. Rendements des cinq produits prioritaires de l'UA</p>	Production et productivité durables de la pêche et de l'aquaculture	<ul style="list-style-type: none"> Augmentation de la production aquacole Maintien de la pêche au niveau du rendement économique maximal (MEY) Renforcement des chaînes de valeur dans les secteurs de la pêche et de l'aquaculture Augmentation de la productivité de l'aquaculture par m2 Minimisation des pertes après récolte Réduction ou élimination de la pêche IUU 	<p>Consistent with En accord avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> Le Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (PDDAA) ; Le Cadre politique et la Stratégie de réforme (PFRS) pour la pêche et l'aquaculture en Afrique ; La Stratégie maritime intégrée de l'Afrique (AIMS) pour 2050 ; La Charte africaine sur la sécurité et la sûreté maritimes et le développement en Afrique.
2	Accroissement du commerce régional intra-africain et amélioration du fonctionnement des marchés nationaux et régionaux	<p>a. Valeur du commerce intra-africain (valeur constante du dollar américain en 2005)</p>	Accroissement du commerce régional intra-africain et amélioration du fonctionnement des marchés nationaux et régionaux	<ul style="list-style-type: none"> Volume du commerce du poisson Valeur des produits de la pêche Points de vente sur le marché Unités de transformation Volume et valeur des produits compétitifs sur le marché (ajout de valeur/chaîne de valeur) Normes de contrôle officielles harmonisées Tarifs et barrières commerciales harmonisés et réduits Fourniture d'informations sur le marché par le biais d'INFOSAMAK, INFOPECHE, KMIS et d'autres organisations d'observation du marché du poisson 	<ul style="list-style-type: none"> Stimulation du commerce intrarégional en Afrique (BIAT)

S/N	Domaine thématique	Objectifs et cibles de Malabo	Domaines thématiques liés à la pêche & l'aquaculture	Pêche & aquaculture (cibles & objectifs- Malabo)	Cadre continentaux
		b. Indice des prix alimentaires intérieurs			
3	Développement accru de l'agro-industrie locale et de la chaîne de valeur incluant les femmes et les jeunes	<p>a. Pourcentage de cinq produits agricoles prioritaires qui sont perdus après la récolte</p> <p>b. Activité d'assistance sociale</p> <p>c. Protection sociale</p> <p>d. Assurances sociales et programmes de travail</p>	Développement accru de l'agro-industrie locale et de la chaîne de valeur incluant les femmes et les jeunes	<ul style="list-style-type: none"> Amélioration de la compétitivité des produits de la pêche et de l'aquaculture Niveaux de perte de poisson après récolte Augmentation du pourcentage de débarquements à valeur ajoutée. Infrastructure de qualité modernisée (sites de débarquement, installations de d'usines selon des normes sanitaires mondiales) Accès aux services de santé pour les pêcheurs et les opérateurs de production. Conformité aux normes et instruments internationaux Accès aux services de vulgarisation 	<ul style="list-style-type: none"> PFRS, PNIA, PRIA
4	Renforcement de la résilience des moyens de subsistance et amélioration de l'adaptation et de la gestion des risques dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture.	<p>a. Couverture des programmes d'assistance sociale, de protection sociale, d'assurance sociale et de travail</p> <p>b. Existence de réserves alimentaires, d'achats locaux pour les programmes de secours, de systèmes d'alerte rapide et de programmes d'alimentation</p>	Renforcement de la résilience des moyens de subsistance et amélioration de l'adaptation et de la gestion des risques dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place de mécanismes d'alerte rapide et de préparation Filets de sécurité sociale préventifs et productifs Élaboration et mise en œuvre de stratégies pour l'inclusion des femmes dans le secteur de la pêche. Accès à des systèmes de crédit et de financements attractifs pour atteindre les plus vulnérables 	<ul style="list-style-type: none"> PFRS, PNIA, PRIA

S/N	Domaine thématique	Objectifs et cibles de Malabo	Domaines thématiques liés à la pêche & l'aquaculture	Pêche & aquaculture (cibles & objectifs-Malabo)	Cadre continentaux
5	Amélioration de la gestion des ressources naturelles pour une agriculture durable	Part de l'agriculture dans les pratiques de gestion durable des terres	Amélioration de la gestion des ressources naturelles pour une pêche et une aquaculture durables	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Cartographie des zones de pêche et d'aquaculture appropriées sur terre et en mer ▪ Plans de gestion opérationnels de la pêche et de l'aquaculture mis en œuvre, notamment les Zones marines protégées et les clusters maritimes ▪ Recherche pour une gestion durable ▪ Plan de gestion environnementale ▪ Pêche et aquaculture intelligentes face au climat 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ PFRS, PNIA, PRIA

Tableau 2 : Indicateurs de la pêche et de l'aquaculture alignés sur les objectifs et cibles de Malabo

S/N	Domaines thématiques liés à Pêche & Aquaculture	Pêche & Aquaculture (cibles & objectifs-Malabo)	Indicateurs Pêche & Aquaculture
1	Production et productivité durables de la pêche et de l'aquaculture	<ul style="list-style-type: none"> a. Double augmentation annuelle de la production aquacole à partir des 10 % de 2016 b. Maintien de la pêche au niveau du MEY c. Renforcement de la valeur ajoutée de la pêche et de l'aquaculture d. Augmentation de la productivité de l'aquaculture e. Minimisation des pertes après récolte f. Réduction des pertes IUU 	<ul style="list-style-type: none"> a. Volume de production (mt) b. Rendement total de la pêche et de l'aquaculture (mt) c. Pêche et aquaculture : produit à valeur ajoutée par poisson d. Rendement de l'aquaculture par unité de surface e. Pourcentage de réduction des pertes post-récolte f. Pourcentage de réduction de la pêche IUU
2	Accroissement du commerce régional intra-africain et amélioration du fonctionnement des marchés nationaux et régionaux	<ul style="list-style-type: none"> a. Croissance des volumes du commerce du poisson b. Croissance de la valeur des produits de la pêche c. Augmentation des points de vente sur le marché d. Fourniture d'un système d'information sur le marché (portail) 	<ul style="list-style-type: none"> a. Pourcentage de croissance des volumes du commerce du poisson b. Pourcentage de croissance de la valeur des produits c. Nombre de points de vente sur le marché d. Nombre de visites sur le portail d'information du marché

S/N	Domaines thématiques liés à Pêche & Aquaculture	Pêche & Aquaculture (cibles & objectifs-Malabo)	Indicateurs Pêche & Aquaculture
		<ul style="list-style-type: none"> e. Croissance des unités de transformation f. Harmonisation des normes de contrôle officielles g. Harmonisation et réduction des tarifs et barrières commerciales 	<ul style="list-style-type: none"> h. Nombre d'unités de transformation i. Nombre d'entreprises conformes aux normes j. Volume et valeur des produits compétitifs sur le marché (ajout de valeur/chaîne de valeur) k. Un tarif régional harmonisé
3	Expanded local agro-industry and value chain development inclusive of women and youth Développement de l'agro-industrie locale et de la chaîne de valeur, femmes et jeunes compris.	<ul style="list-style-type: none"> a. Fish products that are value-added b. Landing sites, processing facilities meeting global sanitation standards c. Access to health services by fishers, processors etc. d. Compliance to international requirements (WTO- Codex FAO-WHO) e. Extension service Développement de l'agro-industrie locale et de la chaîne de valeur, femmes et jeunes compris. 	<ul style="list-style-type: none"> a. Pourcentage de débarquements à valeur ajoutée b. Nombre de sites de débarquement conformes aux normes sanitaires internationales (OMC-Codex) c. Pourcentage de pêcheurs et de transformateurs ayant accès aux services de santé d. Nombre de législations nationales/régionales adoptées conformes aux exigences internationales (OMC, Codex FAO-OMS, OIT) e. Pourcentage de couverture des services de vulgarisation
4	Renforcement de la résilience des moyens de subsistance et amélioration de la gestion des risques dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture.	<ul style="list-style-type: none"> a. Mise en place d'un système d'alerte rapide et de préparation b. Réduction des coûts, gestion des responsabilités et renforcement de la résilience aux impacts du changement climatique en prenant en compte les risques climatiques tout au long de leurs opérations et de leurs chaînes de valeur, tout en augmentant la résilience des communautés c. Augmentation de la part de marché et création des richesses dans les communautés en développant et en déployant de nouveaux produits et services qui aident les gens à s'adapter. 	<ul style="list-style-type: none"> a. Nombre et fréquence des informations d'alerte rapide diffusées b. Nombre de produits des chaînes de valeur c. Pourcentage d'énergies alternatives d. Nombre de pêcheurs prenant des mesures sur la base d'informations d'alerte rapide e. Pourcentage de couverture des filets de sécurité sociale

S/N	Domaines thématiques liés à Pêche & Aquaculture	Pêche & Aquaculture (cibles & objectifs-Malabo)	Indicateurs Pêche & Aquaculture
		<ul style="list-style-type: none"> d. Facilitation de l'accès à de nouvelles possibilités de collaboration avec le secteur public, les gouvernements des pays en développement recherchant des entreprises partenaires capables de fournir efficacement des biens et des services qui soutiennent les efforts d'adaptation au changement climatique hautement prioritaires. e. Bâtir la réputation des entreprises et faire preuve de civisme en montrant leur engagement à réduire la vulnérabilité climatique et à promouvoir la résilience à long terme dans les endroits où elle est le plus nécessaire - Des filets de sécurité sociale préventifs et productifs f. Élaboration et mise en œuvre de stratégies pour l'inclusion des femmes dans le secteur de la pêche g. Accès au financement pour atteindre les plus vulnérables 	<ul style="list-style-type: none"> f. Pourcentage de femmes et de jeunes engagés dans des opportunités d'emploi orientées vers la chaîne de valeur de la pêche et de l'aquaculture ainsi que dans des programmes et projets g. Pourcentage de couverture des bénéficiaires de prêts h. Nombre de mesures d'atténuation mises en place
5	Amélioration de la gestion des ressources naturelles pour une pêche et une aquaculture durables	<ul style="list-style-type: none"> a. Élaboration et mise en œuvre des plans de gestion de la pêche et de l'aquaculture b. Recherche pour une gestion durable de la pêche et de l'aquaculture c. Plans de gestion environnementale d. Pêche et aquaculture intelligentes face au climat 	<ul style="list-style-type: none"> a. Pourcentage des zones de pêche couvertes par des plans de gestion b. Pourcentage IUU c. Mise en œuvre des plans environnementaux d. Nombre de packages technologiques développés pour une pêche et une aquaculture intelligentes sur le plan climatique



Outil de collecte d'informations et d'évaluation des performances en matière de pêche et d'aquaculture pour l'élaboration des rapports biennaux

Le processus de mise en œuvre de la Déclaration de Malabo sur la croissance et la transformation accélérées de l'agriculture pour une prospérité partagée et l'amélioration des moyens de subsistance en Afrique exige des États membres de l'Union africaine la production des Rapports biennaux (RB) sur les progrès accomplis dans l'atteinte des cibles et des objectifs fixés à Malabo. La production des rapports nationaux est conçue comme une plateforme de responsabilité mutuelle, d'examen par les pairs et d'apprentissage dont le but est d'inciter les États membres à atteindre les cibles et les objectifs fixés. Afin de quantifier la contribution de la pêche et de l'aquaculture à la transformation de l'agriculture, cette section propose un outil de collecte d'informations sur la pêche au niveau national. Cet outil pourrait servir de modèle de rapport sur les indicateurs liés à la pêche et à l'aquaculture pour les RB, comme indiqué dans la section précédente du présent rapport.

Développement des indicateurs pour mesurer les performances de la pêche

Pour quantifier le Rendement économique maximal (MEY) proposé afin de mesurer les pêches dans le Tableau 2, il convient d'appliquer des modèles bioéconomiques. Ces modèles examinent l'approche à suivre pour quantifier le rendement, le fermage et les niveaux d'effort dans les pêcheries. D'autres indicateurs se réfèrent principalement à des pourcentages basés sur des calculs

simples. D'un point de vue bioéconomique, l'on soutient que l'approche du statu quo est basée sur une surexploitation extensive des ressources de la pêche de capture au cours des dernières années (ex. : BrØnjdal and Munro 2012 ; FAO, 2018 ; Pauly 2019).

Par conséquent, de nombreuses discussions ont lieu aux niveaux national et international sur la nécessité de reconstituer les stocks de poissons jusqu'ici surexploités ou épuisés (conf. Worm, 2016 ; Pauly, 2019). En fait, ce qui est demandé, c'est un programme d'investissement positif dans le capital naturel que nous appelons les ressources halieutiques de capture. Encore une fois, nous ne pouvons justifier la poursuite des investissements dans la pêche et l'aquaculture que si les ressources sociétales sont mieux utilisées que dans d'autres secteurs de l'économie. En d'autres termes, il faudra faire face à un coût d'opportunité, d'où l'importance du maintien de l'efficacité des opérations de pêche pour conserver des stocks de poissons sains et s'assurer que les ressources ne soient pas gaspillées tout au long de la chaîne de valeur.

L'économie de la gestion des pêches de capture s'attaque donc, au fond, à un problème de gestion des actifs [réels]. Comme l'ont fait valoir les économistes pionniers des questions relatives aux ressources naturelles (conf. Scott, 1955, 1983), il s'agit de gérer un ensemble d'actifs réels afin de maximiser les avantages économiques que ces actifs procurent à la société au fil du temps. Cette démarche devrait mettre à contribution la théorie du capital et la théorie de l'investissement en ce qui concerne les pêches de capture, qui génèrent deux de nos paramètres clés que nous noterons pour déterminer la performance des pêches.

Cependant, il faut distinguer la théorie du capital et de la théorie de l'investissement. En effet, la théorie du capital fait référence aux stocks de poissons et détermine le stock de capital optimal dans le temps. En revanche, la théorie de l'investissement se réfère aux flux et s'intéresse au rythme optimal de constitution (ou d'épuisement) du stock de capital, à mesure que l'on se rapproche du niveau de stock optimal. Ainsi, la restauration des stocks de poissons est une opération d'investissement dont la valeur pourrait être calculée à partir de la valeur des captures perdues pendant la période d'investissement.

Nous proposons que les États membres s'engagent à reconstituer les stocks de poissons épuisés relevant de leur juridiction jusqu'au niveau du Rendement économique maximal (MEY). Le programme de reconstitution doit être achevé dans un délai de 10 ans (durée du cycle du projet). Le niveau de stock optimal pour cet ensemble d'actifs de capital naturel est le niveau de MEY (théorie du capital). La « fenêtre » de dix ans définit le taux d'investissement optimal dans le capital naturel (théorie de l'investissement). En conclusion, il est recommandé de procéder comme suit :

- niveau des stocks (MEY) - Les États membres devraient être soutenus pour déterminer le MEY de leurs stocks ;
- taux de reconstitution des stocks - les États membres devraient être soutenus dans le cadre de la reconstitution des stocks de poissons épuisés en dix ans ;
- taux d'exploitation des stocks - les États membres devraient être soutenus pour exploiter pleinement les stocks sous-exploités jusqu'aux niveaux MEY en dix ans.

L'indicateur clé de la production est le Rendement économique maximal. La performance sera mesurée sur la base du taux de reconstitution des stocks épuisés jusqu'au MEY et du taux d'exploitation des stocks non exploités jusqu'au MEY.

Pour que le gestionnaire d'actifs sociaux confronté à un portefeuille d'actifs très large ait atteint une composition optimale de son portefeuille, l'une des conditions à remplir est que tous les actifs (d'une classe de risque commune) aient le même taux de rendement. Si cette condition n'est pas remplie, une réallocation du portefeuille s'impose. Nous appellerons ce taux de rendement commun l'intérêt social ou taux d'actualisation. Ainsi, si le taux de rendement d'un investissement marginal dans une ressource halieutique dépasse le taux de remise (intérêt) social, alors un investissement supplémentaire dans la ressource est clairement justifié. Par conséquent, notre règle consistera essentiellement à investir (positivement ou négativement) dans la ressource halieutique jusqu'à ce que le taux de rendement de l'investissement dans cette forme de capital naturel soit égal au taux d'actualisation social.

Outils d'évaluation des performances de la pêche et de l'aquaculture

Pour évaluer la contribution de la pêche et de l'aquaculture, il est proposé d'utiliser la Boîte à outils du PNIA de l'UA pour la domestication de Malabo, ainsi que les Directives techniques pour la préparation du rapport d'examen biennal de pays sur les progrès réalisés en vue de l'atteinte des objectifs et des cibles de la Déclaration de Malabo. Cette boîte à outils présente trois grandes parties afin d'identifier un ensemble commun d'outils analytiques, de matrices et d'approches utiles pour éclairer l'élaboration des PNIA, mais aussi pour faciliter leur évaluation dès leur mise en œuvre.

Partie I :

Elle porte sur un ensemble de matrices liées aux principaux objectifs et cibles à atteindre, aux engagements à respecter, aux étapes à suivre et aux actions à mener dans le cadre des plans d'investissement.

Partie II :

Elle traite des questions analytiques qui sont abordées durant le processus d'évaluation du PNIA.

Partie III :

Elle concerne les outils utiles pour définir les profils des pays, évaluer la situation et élaborer les programmes.

En utilisant cette boîte à outils pour la domestication de Malabo, la méthode clé pertinente pour l'utilisation des indicateurs de la pêche et de l'aquaculture énumérés dans le Tableau 2 est proposée ci-dessous.

Évaluation de la situation et profil des pays

Pour évaluer la situation de la pêche et de l'aquaculture dans un pays, il convient d'utiliser la méthode SAPAA (Suivi et analyse des politiques agricoles et alimentaires). L'utilisation de cette méthode nécessite la collecte d'informations sur les dépenses publiques dans le secteur de la pêche. Pour mesurer les dépenses, il est important de renseigner les éléments suivants :

- Le niveau total des dépenses publiques dans les secteurs de la pêche et de l'aquaculture ;
- La part des dépenses publiques de la pêche et de l'aquaculture dans les dépenses publiques agricoles totales. On peut également déterminer la part des dépenses publiques de la pêche et de l'aquaculture dans le total des dépenses publiques nationales ;
- Les montants budgétisés et réels dépensés pour la pêche et l'aquaculture ;
- L'appui budgétaire à la pêche et l'aquaculture ;
- Le développement de la chaîne de valeur : Il s'agit des canaux de commercialisation des poissons et des produits aquatiques, de la production à la consommation, en se concentrant sur les acteurs et leurs relations concurrentielles les uns avec les autres. Un outil utile ici est l'analyse de la chaîne de valeur (ACV) ;
- Le commerce régional : le poisson et les produits aquatiques restent l'un des produits de base les plus échangés en Afrique. Le

commerce a lieu non seulement à l'intérieur du pays mais aussi au-delà des frontières. Pour saisir ce commerce transfrontalier, le modèle de gravité (Tinbergen, 1962) est proposé. Le modèle de gravité des flux commerciaux est basé sur l'idée selon laquelle les exportations (poissons et produits aquatiques) sont positivement affectées par le revenu des pays commerçants, et que l'on peut s'attendre à ce que la distance affecte négativement les flux commerciaux. Les données requises pour ce modèle comprennent les distances entre un pays commercial et un autre, les PIB, les tarifs et d'autres déterminants des flux commerciaux bilatéraux ;

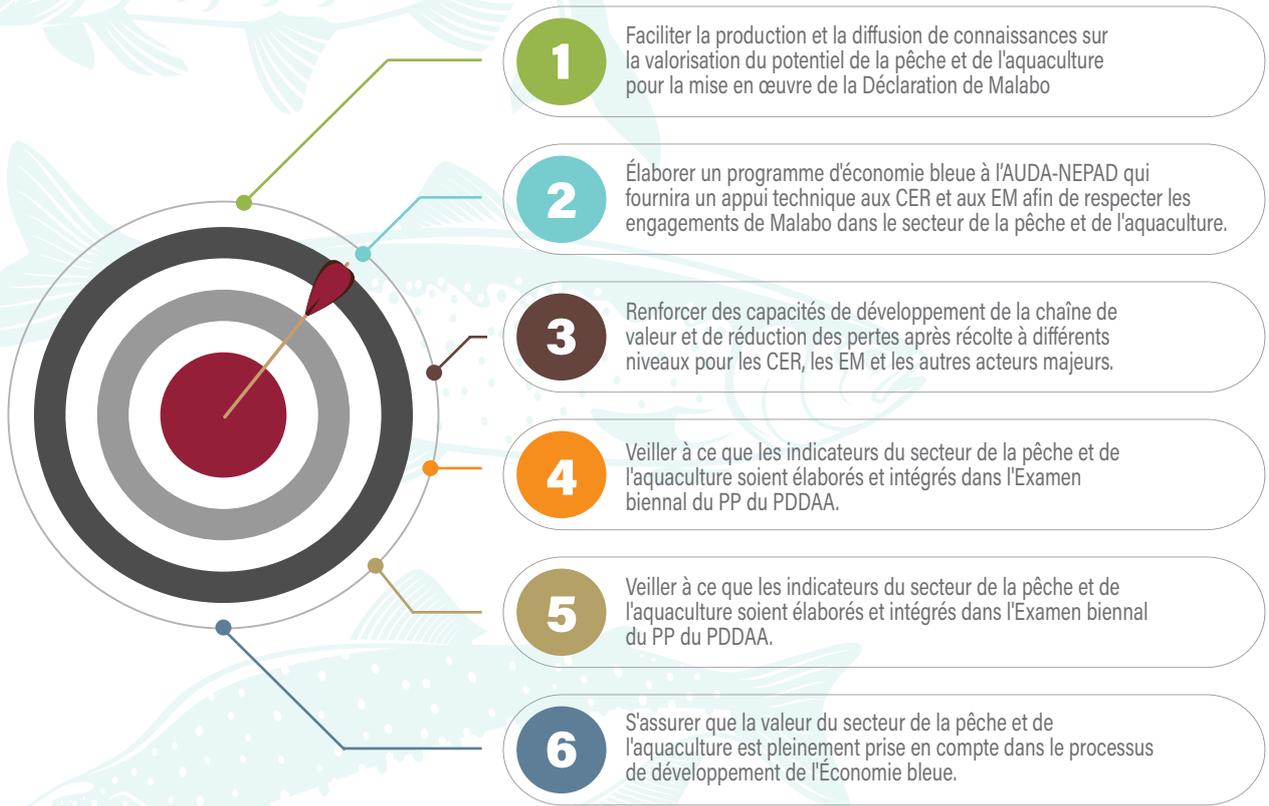
- Le genre : la pêche et l'aquaculture constituent un secteur où le genre joue un rôle important. Pour mesurer le genre dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture, l'Indice d'autonomisation des femmes dans l'agriculture (WEAI) est une méthode pertinente. Le WEAI est un indice global qui montre comment les femmes s'y prennent pour assurer leur autonomie dans leurs ménages et leurs communautés, et le degré d'inégalité.





Recommandations

Sur la base des conclusions de ce rapport, quelques recommandations stratégiques sont proposées afin de renforcer l'inclusion de la pêche et de l'aquaculture dans l'Examen biennal et d'autres outils et processus liés au PDDAA dans l'optique de mieux respecter les Engagements de Malabo. Les recommandations sont les suivantes :





Références

AU 2011. Decision on the Report of the First Conference of African Ministers of Fisheries and Aquaculture (CAMFA) Doc. EX.CL/627 (XVIII). Internet material: https://au.int/sites/default/files/documents/30231-doc-decision_on_camfa_banjul_english.pdf Dernière consultation 6 juin 2019.

AU 2017. Business Plan for Implementation of the CAADP-Malabo Declaration (2017–2021) 31pp.

AUC 2014. Malabo Declaration on Accelerated Agricultural Growth and Transformation for shared prosperity and improved livelihoods. African Union. Assembly/AU/Decl.1 (XXIII). 12pp.

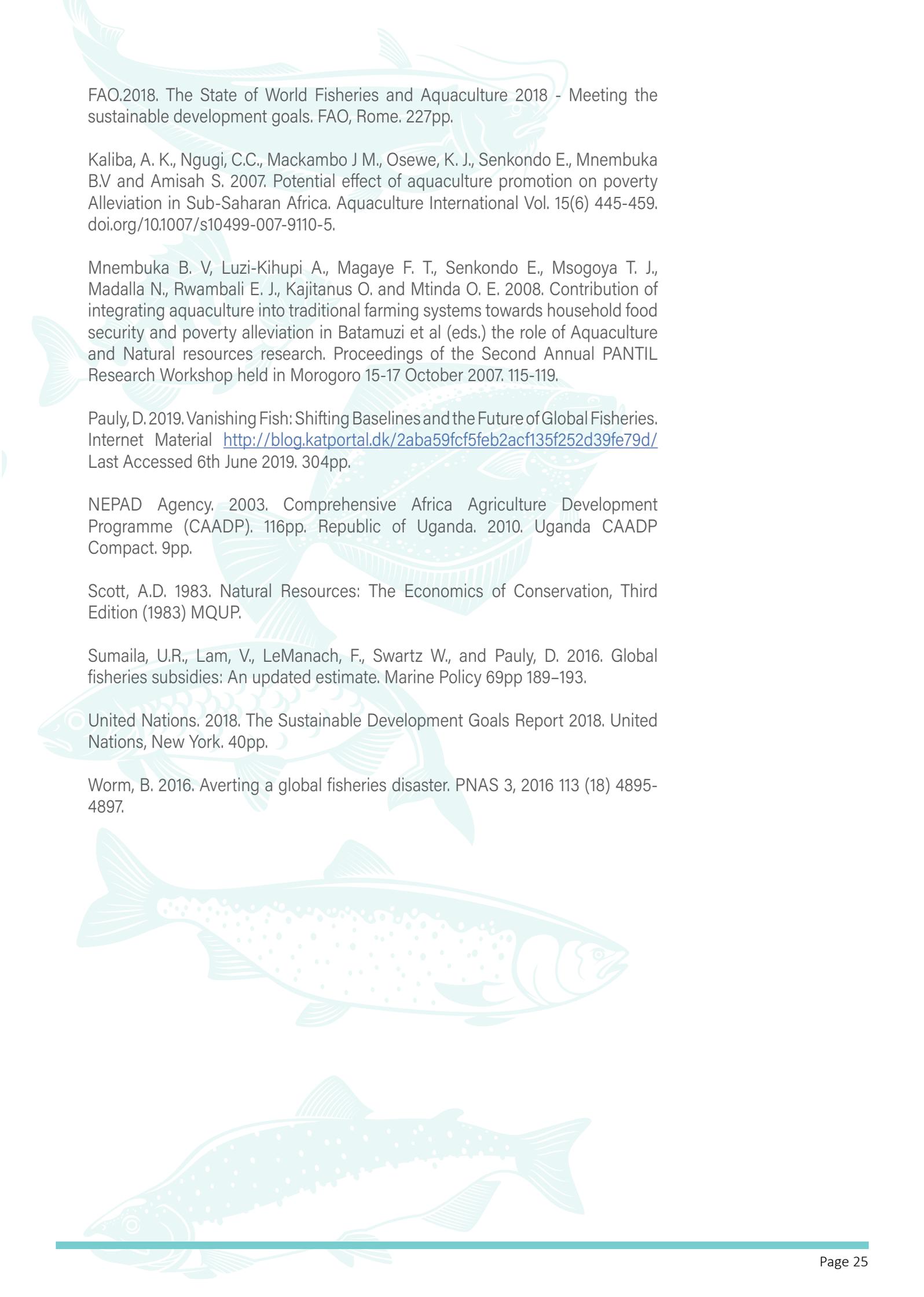
AUC and NPCA 2014. The Policy Framework and Reform Strategy for Fisheries and Aquaculture in Africa. 62pp.

AUC and NEPAD 2015. A Guide for the Implementation of the Policy Framework and Reform Strategy for Fisheries and Aquaculture in Africa. 40pp.

Brønjdal, T. et Munro, G. 2012: The Economics and Management of World Fisheries. Oxford University Press. 288pp.

De Graaf, G. & Garibaldi, L. 2014. The Value of African Fisheries. FAO Fisheries and Aquaculture Circular. No. 1093. Rome, FAO. 76pp.

FAO.2016. The State of World Fisheries and Aquaculture - Contribution to food security and nutrition for all. FAO, Rome. 2014pp.



FAO.2018. The State of World Fisheries and Aquaculture 2018 - Meeting the sustainable development goals. FAO, Rome. 227pp.

Kaliba, A. K., Ngugi, C.C., Mackambo J M., Osewe, K. J., Senkondo E., Mnembuka B.V and Amisah S. 2007. Potential effect of aquaculture promotion on poverty Alleviation in Sub-Saharan Africa. Aquaculture International Vol. 15(6) 445-459. doi.org/10.1007/s10499-007-9110-5.

Mnembuka B. V, Luzi-Kihupi A., Magaye F. T., Senkondo E., Msogoya T. J., Madalla N., Rwambali E. J., Kajitanus O. and Mtinda O. E. 2008. Contribution of integrating aquaculture into traditional farming systems towards household food security and poverty alleviation in Batamuzi et al (eds.) the role of Aquaculture and Natural resources research. Proceedings of the Second Annual PANTIL Research Workshop held in Morogoro 15-17 October 2007. 115-119.

Pauly, D. 2019. Vanishing Fish: Shifting Baselines and the Future of Global Fisheries. Internet Material <http://blog.katportal.dk/2aba59fcf5feb2acf135f252d39fe79d/> Last Accessed 6th June 2019. 304pp.

NEPAD Agency. 2003. Comprehensive Africa Agriculture Development Programme (CAADP). 116pp. Republic of Uganda. 2010. Uganda CAADP Compact. 9pp.

Scott, A.D. 1983. Natural Resources: The Economics of Conservation, Third Edition (1983) MQUP.

Sumaila, U.R., Lam, V., LeManach, F., Swartz W., and Pauly, D. 2016. Global fisheries subsidies: An updated estimate. Marine Policy 69pp 189–193.

United Nations. 2018. The Sustainable Development Goals Report 2018. United Nations, New York. 40pp.

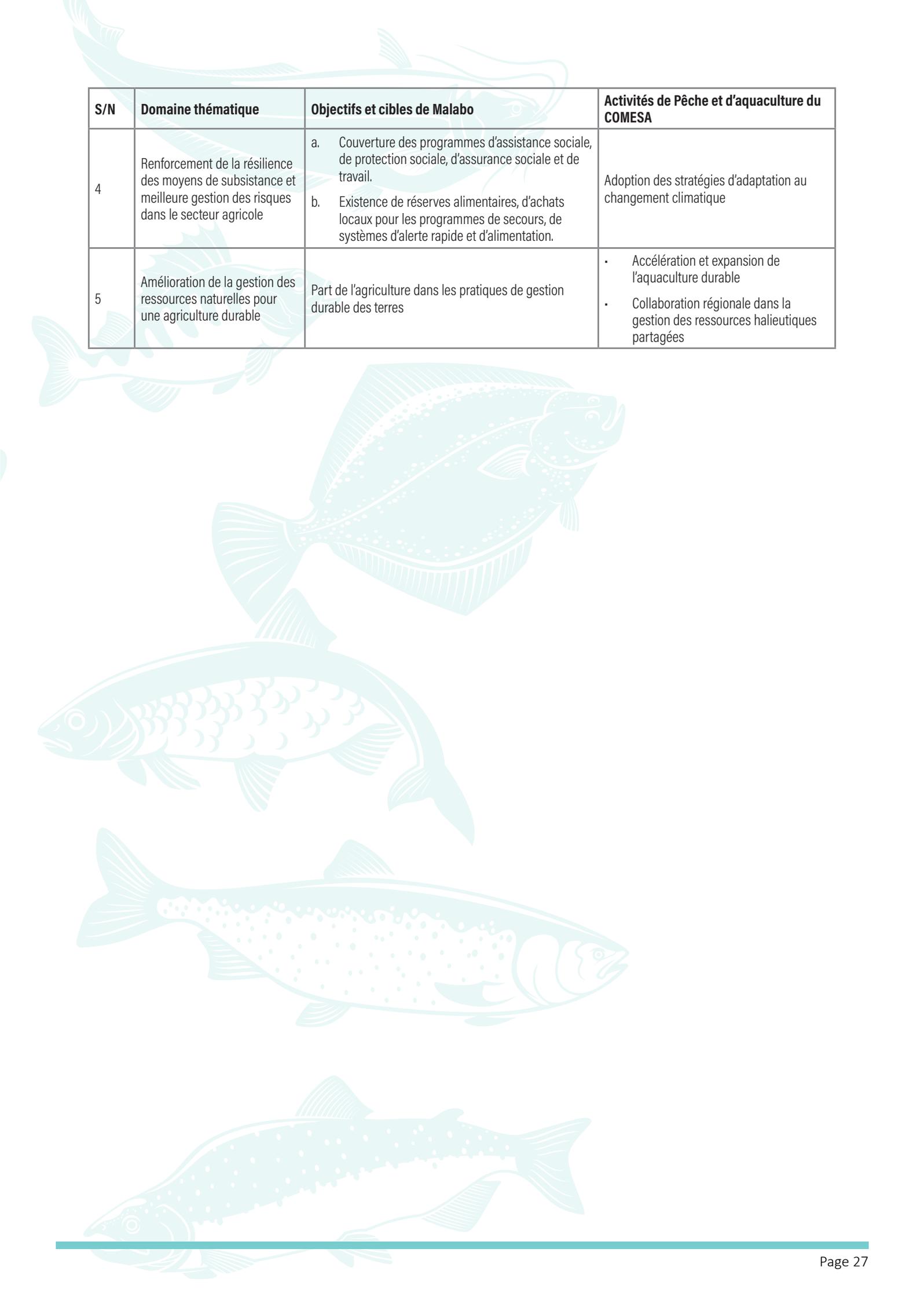
Worm, B. 2016. Averting a global fisheries disaster. PNAS 3, 2016 113 (18) 4895-4897.



Annexes

ANNEXE 1 : Le PRIA du COMESA - Pêche & Aquaculture

S/N	Domaine thématique	Objectifs et cibles de Malabo	Activités de Pêche et d'aquaculture du COMESA
1	Augmentation de la production et de la productivité agricole	<ul style="list-style-type: none"> a. Valeur ajoutée agricole (valeurs absolues) b. Indice de production agricole c. Valeur agricole ajoutée par cultivateur d. Valeur agricole ajoutée par hectare de terre arable e. Rendements des cinq produits prioritaires de l'UA 	<ul style="list-style-type: none"> a. Augmentation de l'investissement pour stimuler la production dans le secteur de la pêche & de l'Aquaculture b. Adoption de technologies d'amélioration de la productivité c. Créant d'un environnement politique propice à l'augmentation de la production et de la productivité
2	Croissance du commerce régional intra-africain et amélioration du fonctionnement des marchés nationaux et régionaux	<ul style="list-style-type: none"> a. Valeur du commerce intra-africain (valeur constante du dollar américain en 2005) b. Indice des prix alimentaires intérieurs 	<ul style="list-style-type: none"> a. Facilitation du renforcement du commerce des produits agricoles, en particulier des denrées alimentaires de base, y compris le bétail et la pêche, aux niveaux local, régional et international. b. Facilitation de l'efficacité des marchés c. Renforcement du commerce régional des produits de la pêche
3	Développement de l'agro-industrie locale et de la chaîne de valeur, femmes et jeunes compris.	<ul style="list-style-type: none"> a. Pourcentage de cinq produits agricoles prioritaires qui sont perdus après la récolte. b. Activité d'assistance sociale c. Protection sociale d. Assurances sociales et programmes de travail 	Adoption de technologies d'amélioration de la productivité



S/N	Domaine thématique	Objectifs et cibles de Malabo	Activités de Pêche et d'aquaculture du COMESA
4	Renforcement de la résilience des moyens de subsistance et meilleure gestion des risques dans le secteur agricole	a. Couverture des programmes d'assistance sociale, de protection sociale, d'assurance sociale et de travail. b. Existence de réserves alimentaires, d'achats locaux pour les programmes de secours, de systèmes d'alerte rapide et d'alimentation.	Adoption des stratégies d'adaptation au changement climatique
5	Amélioration de la gestion des ressources naturelles pour une agriculture durable	Part de l'agriculture dans les pratiques de gestion durable des terres	<ul style="list-style-type: none"> • Accélération et expansion de l'aquaculture durable • Collaboration régionale dans la gestion des ressources halieutiques partagées

ANNEXE 2 : Le PRIA de la CAE - Pêche & Aquaculture

S/N	Domaine thématique	Objectifs et cibles de Malabo	Activités de Pêche & d'Aquaculture de la CAE
1	Augmentation de la production et productivité agricole	<ul style="list-style-type: none"> a. Valeur ajoutée agricole (valeurs absolues) b. Indice de production agricole c. Valeur agricole ajoutée par cultivateur d. Valeur ajoutée agricole par hectare de terre arable e. Rendements des cinq produits prioritaires de l'UA 	<ul style="list-style-type: none"> a. Nombre de chaînes de valeur clés b. Coût des intrants, notamment des semences et des aliments pour l'aquaculture
2	Accroissement du commerce régional intra-africain et amélioration du fonctionnement des marchés nationaux et régionaux	<ul style="list-style-type: none"> a. Valeur du commerce intra-africain b. Indice des prix alimentaires intérieurs (valeur constante du dollar américain en 2005) 	<ul style="list-style-type: none"> a. Politiques commerciales harmonisées b. Statut des barrières non tarifaires
3	Développement de l'agro-industrie locale et de la chaîne de valeur, femmes et jeunes compris.	<ul style="list-style-type: none"> a. Pourcentage de cinq produits agricoles prioritaires qui sont perdus après la récolte. b. Activité d'assistance sociale, c. Protection sociale d. Assurances sociales et programmes de travail 	<ul style="list-style-type: none"> a. Réduction des pertes post-récolte dans le secteur de la pêche b. Réseau de diffusion d'informations commerciales
4	Renforcement de la résilience des moyens de subsistance et meilleure gestion des risques dans le secteur agricole	<ul style="list-style-type: none"> a. Couverture des programmes d'assistance sociale, de protection sociale, d'assurance sociale et de travail. b. Existence de réserves alimentaires, d'achats locaux pour les programmes de secours, de systèmes d'alerte rapide et de d'alimentation 	Nombre de producteurs et de commerçants ayant accès aux informations sur le marché
5	Amélioration de la gestion des ressources naturelles pour une agriculture durable	Part de l'agriculture dans les pratiques de gestion durable des terres	

ANNEXE 3 : Le PRIA de la CEEAC - Pêche & Aquaculture

N°	Domaines d'intervention prioritaires	7 Engagements des objectifs et Cibles de Malabo	Activités de Pêche & Aquaculture de la CAE
1	Production et productivité durables de la pêche et de l'aquaculture	<ul style="list-style-type: none"> a. Réengagement envers les principes et les valeurs du Processus du PDDAA b. Engagement à renforcer le financement des investissements dans l'Agriculture c. Nous nous engageons à éradiquer la faim en Afrique à l'horizon 2025 d. Engagement à réduire de moitié la pauvreté d'ici 2025, grâce à une croissance et une transformation agricoles inclusives 	<ul style="list-style-type: none"> a. Renforcement du cadre institutionnel et réglementaire appliqué aux produits agricoles b. Renforcement de la capacité des institutions
2	Accroissement du commerce régional intra-africain et amélioration du fonctionnement des marchés nationaux et régionaux	<ul style="list-style-type: none"> a. Réengagement envers les principes et les valeurs du Processus du PDDAA b. Engagement à renforcer le financement des investissements dans l'Agriculture c. Engagement à stimuler le commerce intra-africain des produits et services agricoles 	<ul style="list-style-type: none"> a. Appui à l'élimination des droits de douane pour stimuler le commerce intra-régional des produits agricoles. b. Conception d'un mécanisme d'identification, de suivi et d'élimination des barrières non tarifaires pour le commerce alimentaire c. Préparation de normes commerciales pour l'industrie agroalimentaire d. Création des infrastructures adaptées aux marchés e. Promotion des marchés et des équipements transfrontaliers f. Identification des besoins pour le renforcement du transport routier des produits agricoles. g. Réduction des risques liés aux transactions transfrontalières par la concertation.
3	Développement de l'agro-industrie locale et de la chaîne de valeur femmes et jeunes compris.	<ul style="list-style-type: none"> a. Réengagement envers les principes et les valeurs du Processus du PDDAA b. Engagement à stimuler le commerce intra-africain des produits et services agricoles 	<ul style="list-style-type: none"> a. Appui aux institutions régionales spécialisées existantes b. Renforcement des organisations professionnelles c. Développement d'un programme de formation axé sur le renforcement des capacités des parties prenantes d. Développement d'une chaîne de valeur pilote pour les produits de la pêche et de l'aquaculture e. Facilitation de la participation aux foires commerciales, de la rencontre des acheteurs et des vendeurs de poissons et exposition des produits de la pêche.

N°	Domaines d'intervention prioritaires	7 Engagements des objectifs et Cibles de Malabo	Activités de Pêche & Aquaculture de la CAE
4	Renforcement de la résilience des moyens de subsistance et amélioration de la gestion des risques dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture	<ul style="list-style-type: none"> a. Réengagement envers les principes et les valeurs du Processus du PDDAA b. Engagement à renforcer la résilience des moyens de subsistance et des systèmes de production à la variabilité climatique et aux autres risques Variabilité climatique et autres risques connexes 	<ul style="list-style-type: none"> a. Mesures à prendre par les décideurs b. Démonstration d'un engagement politique et financier en faveur de l'adaptation. c. Engagement des entreprises en tant que parties prenantes dans la planification et la mise en œuvre. d. Stimulation du marché de l'adaptation par des incitations financières et de réduction des risques. e. Développement des cadres politiques et réglementaires pour guider les pratiques des entreprises. f. Fourniture aux entreprises des informations et des outils dont elles ont besoin pour réaliser des investissements qui favorisent la résilience climatique des communautés vulnérables.
			<ul style="list-style-type: none"> g. De nouvelles formes de partenariats public-privé à envisager pour relever les défis les plus complexes en matière de développement durable et de résilience climatique. h. Mesures commerciales i. Rapport entre « l'adaptation » et la « résilience » au climat à l'entreprise et à la culture d'entreprise, en s'appuyant sur les initiatives d'atténuation existantes. j. Intégration de l'adaptation au climat dans les processus de planification stratégique de l'entreprise. k. Alignement des objectifs commerciaux sur les priorités d'adaptation. l. Construction d'un portefeuille de biens et de services résilients m. Élaboration des stratégies mutuellement bénéfiques avec les parties prenantes, n. Création des canaux de communication. o. Collaboration avec les décideurs internes et externes.
5	Amélioration de la gestion des ressources naturelles pour une pêche et une aquaculture durables	<ul style="list-style-type: none"> a. Réengagement envers les principes et les valeurs du Processus du PDDAA b. Engagement à renforcer le financement des investissements dans l'Agriculture c. Nous nous engageons à éradiquer la faim en Afrique à l'horizon 2025 d. Nous nous engageons à réduire de moitié la pauvreté d'ici 2025, par une croissance et une transformation agricoles inclusives e. II. Engagement à renforcer le financement des investissements dans l'Agriculture 	<ul style="list-style-type: none"> a. Cartographie des zones aquacoles appropriées b. Développement de plans de gestion durable pour la pêche et l'aquaculture et adoption de systèmes d'écolabellisation a. Introduction de zones marines protégées ainsi que de clusters maritimes a. Développement d'un plan de gestion durable et inclusif des ressources en eau

ANNEXE 4 : Le PRIA de la CEDEAO - Pêche & Aquaculture

N°	Domaines d'intervention prioritaires	Engagements, objectifs et cibles de Malabo	Activités de Pêche & d'Aquaculture de la CEDEAO
1	Production et productivité durables de la pêche et de l'aquaculture	<ul style="list-style-type: none"> a. Réengagement envers les principes et les valeurs du processus du PDDAA b. Engagement à renforcer le financement des investissements dans l'agriculture c. Nous nous engageons à éradiquer la faim en Afrique à l'horizon 2025 et pour en arriver là, nous optons pour les résolutions ci-dessous : d. Engagement à réduire de moitié la pauvreté d'ici 2025 grâce à une croissance et une transformation agricoles inclusives 	<ul style="list-style-type: none"> a. Renforcement du cadre institutionnel et réglementaire appliqué aux produits agricoles b. Renforcement de la capacité des institutions
2	Accroissement du commerce régional intra-africain et amélioration du fonctionnement des marchés nationaux et régionaux	<ul style="list-style-type: none"> a. Réengagement envers les principes et les valeurs du processus du PDDAA b. Engagement à renforcer le financement des investissements dans l'agriculture c. Engagement à stimuler le commerce intra-africain des produits et services agricoles 	<ul style="list-style-type: none"> a. Appui à l'élimination des droits de douane pour stimuler le commerce intra-régional des produits agricoles b. Conception d'un mécanisme d'identification, de suivi et d'élimination des barrières non tarifaires pour le commerce des produits alimentaires c. Élaboration des normes commerciales pour l'industrie agroalimentaire d. Création des infrastructures adaptées aux marchés e. Promotion des marchés et des équipements transfrontaliers f. Identification des besoins pour le renforcement du transport routier des produits agricoles g. Réduction des risques liés aux transactions transfrontalières par la concertation
3	Développement de l'agro-industrie et de la chaîne de valeur, femmes et jeunes compris.	<ul style="list-style-type: none"> a. Réengagement envers les principes et les valeurs du processus du PDDAA b. Engagement à stimuler le commerce intra-africain des produits et services agricoles 	Appui aux institutions régionales spécialisées existantes
4	Renforcement de la résilience des moyens de subsistance et amélioration de la gestion des risques dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture	<ul style="list-style-type: none"> a. Réengagement envers les principes et les valeurs du processus du PDDAA b. Engagement à renforcer la résilience des moyens de subsistance et des systèmes de production à la variabilité climatique et aux autres risques connexes 	
5	Amélioration de la gestion des ressources naturelles pour une pêche et une aquaculture durables	<ul style="list-style-type: none"> a. Réengagement envers les principes et les valeurs du processus du PDDAA b. Engagement à renforcer le financement des investissements dans l'agriculture c. Nous nous engageons à éradiquer la faim en Afrique à l'horizon 2025 et pour en arriver là, nous optons pour les résolutions ci-dessous : d. Engagement à réduire de moitié la pauvreté d'ici 2025, grâce à une croissance et une transformation agricoles inclusives II. Engagement à renforcer le financement des investissements dans l'agriculture 	

ANNEXE 5 : Le PRIA de l'IGAD - Pêche & Aquaculture

N°	Areas Domaines d'intervention prioritaires	Engagements, objectifs et cibles de Malabo	Activités de Pêche & d'Aquaculture du PRIA de l'IGAD	Indicateurs
1	IPA 1. Utilisation et gestion durables des ressources naturelles	<ul style="list-style-type: none"> a. Maintien de la croissance annuelle du secteur du PIB agricole d'au moins 6 b. Engagement contre la faim - Eradiquer la faim à l'horizon 2025 c. Engagement à réduire la pauvreté de moitié à l'horizon 2025, par une croissance et une transformation agricoles inclusives 	<ul style="list-style-type: none"> a. Promotion des initiatives régionales de gestion des connaissances sur la gestion des ressources halieutiques b. Amélioration de la gouvernance des ressources transfrontalières en terres et en eau, des parcours et de la pêche en renforçant les capacités institutionnelles et en élaborant des politiques et des législations appropriées. c. Amélioration de la gestion des ressources halieutiques en exploitant des technologies innovantes, axées sur la demande et sensibles à la dimension de genre, y compris celles axées sur les captures dans les zones de pêche transfrontalières. 	<ul style="list-style-type: none"> a. Nombre d'outils de connaissance b. Nombre de plans de co-gestion transfrontaliers c. Nombre de technologies adoptées
2	IPA 2. Amélioration des infrastructures rurales et des capacités liées au commerce pour l'accès au marché	<ul style="list-style-type: none"> a. Élaboration et/ou renforcement des partenariats inclusifs public-privé pour au moins 5 chaînes de valeur prioritaires ayant un lien étroit avec les petits exploitants agricoles. b. Commerce intra-africain des produits de base agricoles à tripler c. Accélération de la mise en place d'une zone de libre-échange continentale et transition vers un système de tarif extérieur commun continental. 	<ul style="list-style-type: none"> a. Harmonisation des normes phytosanitaires, zootechniques et de sécurité alimentaire de l'IGAD avec les normes internationales, et renforcement des capacités régionales et internationales dans Les domaines y afférents. b. Renforcement du secteur privé en développant une stratégie régionale pour impliquer les partenariats et les entreprises privées dans le secteur agricole. c. Amélioration des politiques macroéconomiques et commerciales, et suppression des goulots d'étranglement administratifs pour renforcer le commerce agricole intra-IGAD. 	<ul style="list-style-type: none"> a. Nombre de cadres et de stratégies régionales harmonisés b. Nombre d'entrepreneurs (PME) et montant des investissements c. Nombre de protocoles de facilitation des échanges
3	IPA 3. Augmentation de la production alimentaire et réduction de la faim	<ul style="list-style-type: none"> a. Au moins doubler la productivité (en mettant l'accent sur les intrants, l'irrigation, la mécanisation) b. Réduction au moins de moitié du PHL c. Nutrition : réduire les retards de croissance à 10%. d. Création des opportunités d'emploi pour au moins 30% des jeunes dans les chaînes de valeur agricoles. e. Entrée et participation préférentielles des femmes et des jeunes dans des entreprises agroalimentaires rémunératrices et attrayantes f. S'assurer que d'ici 2025, au moins 30% des ménages agricoles/pastoraux soient résilients aux chocs. 	<ul style="list-style-type: none"> a. Harmonization of policies and regulatory frameworks in relation to (i) seed/plant material multiplication and distribution; (ii) input subsidy policies and standards; (iii) prevention and control of plant pests and diseases; (iv) land tenure; (v) trade on crop, livestock and fish products; b. Promote aquaculture production by developing a regional strategy and enhancing access to fingerlings and feeds, and adoption of modern aquaculture production systems and technologies c. Promote knowledge sharing among member states on appropriate production technologies, production systems and natural resources management; 	<ul style="list-style-type: none"> a. Nombre de politiques harmonisées b. Document de stratégie régionale d'aquaculture validé et adopté e. Nombre d'outils de connaissances e. Programme de centre d'excellence régional mis en place e. Nombre de programmes d'enseignement et nombre de femmes formées

N°	Areas Domaines d'intervention prioritaires	Engagements, objectifs et cibles de Malabo	Activités de Pêche & d'Aquaculture du PRIA de l'IGAD	Indicateurs
			<ul style="list-style-type: none"> f. Conception et mise en œuvre d'un programme de formation régional sur la gestion et l'atténuation des risques de catastrophe, soutenu par les leçons tirées des cas de réussite à l'intérieur et à l'extérieur du continent, et les mécanismes traditionnels d'adaptation. g. Promotion de l'éducation nutritionnelle sensible au genre et facilitation de l'échange d'enseignements et de bonnes pratiques entre les pays membres et l'intégration des questions de genre et de développement de la jeunesse dans toutes les activités du PDDAA de l'IGAD. 	
4	IPA 4. Recherche agricole, connaissances régionales et gestion de l'information	<ul style="list-style-type: none"> a. Au moins doubler la productivité (en mettant l'accent sur les intrants, l'irrigation, la mécanisation) b. Engagement à réduire de moitié la pauvreté, d'ici 2025, grâce à une croissance et une transformation agricoles inclusives c. Réduction du PHL d'au moins d. Nutrition : réduire les retards de croissance à 10%. 	<ul style="list-style-type: none"> a. Amélioration de la gouvernance du système régional de recherche sur la pêche et du réseautage en harmonisant les cadres régionaux de recherche sur la pêche et en renforçant les capacités pour améliorer la gestion des ressources halieutiques intérieures b. Renforcement de la gouvernance des institutions de recherche, de vulgarisation, de dissémination des technologies et de formation dans la région en harmonisant la politique et la qualité de la recherche et en créant/renforçant les plateformes et les réseaux. c. Amélioration de la gestion de la recherche, de la vulgarisation, de la formation et de la diffusion des technologies en développant des programmes de recherche adaptative et en promouvant l'investissement et les mécanismes d'accès aux technologies existantes, en respectant la dimension de genre d. Amélioration des systèmes régionaux de gestion des connaissances, la mise en réseau, de l'accès à l'information et des mécanismes de coordination entre toutes les entités de la région. 	<ul style="list-style-type: none"> a. Nombre de réunions de la plateforme, b. Nombre de réunions/ dialogues annuels sur la recherche, la vulgarisation et les pêcheurs. c. Nombre d'écoles de formation pour les pisciculteurs d. Nombre de gestion de connaissance Outils de diffusion des connaissances et fréquence de partage d'information

ANNEXE 6 : Le PRIA de la SADC - Pêche & Aquaculture

S/N	Domaine thématique	Objectifs et cibles de Malabo	Activités de Pêche & d'Aquaculture de la SADC
1	Augmentation de la production et de la productivité agricole	<p>Valeur ajoutée agricole (valeurs absolues)</p> <p>Indice de production agricole</p> <p>Valeur ajoutée agricole par cultivateur</p> <p>Valeur ajoutée agricole par hectare de terre arable</p> <p>a. Rendements des cinq produits prioritaires de l'UA</p> <p>b. Faire progresser l'aquaculture commerciale pour transformer rapidement l'aquaculture communautaire à petite échelle dans toute la région.</p>	<p>a. Augmentation de la production aquacole</p> <p>b. Poisson comestible</p> <p>c. Poisson non comestible</p> <p>d. Maintien de la pêche au niveau du MEY</p> <p>e. Renforcement de la valeur ajoutée dans la pêche et l'aquaculture</p> <p>f. Augmentation de la productivité de l'aquaculture par m²</p> <p>g. Minimisation des pertes après récolte</p> <p>h. Réduction des pertes IUU</p> <p>i. Import des produits de pêche / ratio d'exploitation</p> <p>j. Nombre d'incidents/ infractions rapporté (EX: pêche illégale, maladies des poissons)</p> <p>k. Nombre d'incident dus aux maladies des animaux aquatiques (TADS) réduit</p> <p>l. Nombre d'innovation technologique et pratiques de gestions adoptées</p>
2	Accroissement du commerce régional intra-africain et amélioration du fonctionnement des marchés nationaux et régionaux	<p>a. Valeur du commerce intra-africain (constants 2005 USD)</p> <p>b. Indice des prix alimentaires intérieurs</p> <p>c. Compétitivité</p> <p>d. Système de gestion de l'information agricole (AIMS)</p>	<p>a. Volume du commerce du poisson</p> <p>b. Valeur des produits de la pêche</p> <p>c. Points de vente sur le marché</p> <p>d. Unités de transformation</p> <p>e. Volume et valeur des produits compétitifs sur le marché (ajout de valeur/chaîne de valeur)</p> <p>f. Normes de contrôle officielles harmonisées</p> <p>g. Tarifs et barrières commerciales harmonisés et réduits</p> <p>h. Fourniture d'informations sur le marché</p> <p>i. Nombre de cas signalés de barrières non tarifaires entravant le commerce intra-régional</p>
3	Développement accru de l'agro-industrie locale et de la chaîne de valeur incluant les femmes et les jeunes	<p>a. Pourcentage des cinq produits agricoles prioritaires qui sont perdus après la récolte.</p> <p>b. Activité d'assistance sociale,</p> <p>c. Protection sociale,</p> <p>d. Assurances sociales et programmes de travail</p> <p>e. promotion des partenariats privés, public et internationaux</p> <p>f. dispositif d'incitations aux producteurs</p>	<p>a. Niveaux de perte de poisson après récolte</p> <p>b. Pourcentage de débarquements à valeur ajoutée</p> <p>c. Sites de débarquement et installations d'usine répondant aux normes sanitaires mondiales.</p> <p>d. Accès aux services de santé pour les pêcheurs et transformateurs</p> <p>e. Conformité aux normes et instruments internationaux</p> <p>f. Service de vulgarisation</p> <p>g. Investissement direct étranger dans l'aquaculture (valeur)</p> <p>h. Nombre d'organisations d'agriculteurs/pêcheurs qui participent aux chaînes de valeur régionales de la pêche/aquaculture - clusters</p> <p>i. Augmentation des taux d'adoption de technologies appropriées par les pisciculteurs, par exemple grâce à la recherche</p>

S/N	Domaine thématique	Objectifs et cibles de Malabo	Activités de Pêche & d'Aquaculture de la SADC
4	Renforcement de la résilience des moyens de subsistance et amélioration de la gestion des risques dans le secteur agricole	<ul style="list-style-type: none"> a. Couverture des programmes d'assistance sociale, de protection sociale, d'assurance sociale et de travail. b. Existence de réserves alimentaires, d'achats locaux pour les programmes de secours, de systèmes d'alerte rapide et de d'alimentation c. Stratégie d'atténuation et d'adaptation au changement climatique d. Promotion de systèmes de production agricole efficaces et à faible émission de carbone (économie verte) - fournir des incitations à la production verte et aux processus agro-industriels 	<ul style="list-style-type: none"> a. Nombre et fréquence des informations d'alerte rapide diffusées b. Nombre de pêcheurs prenant des mesures sur la base d'informations d'alerte rapide c. Pourcentage de couverture des filets de sécurité sociale d. Pourcentage de femmes et de jeunes engagés dans des opportunités d'emploi dans la chaîne de valeur de la pêche et de l'aquaculture ainsi que dans les programmes et projets e. Pourcentage de couverture des bénéficiaires de prêts f. Nombre de mesures d'atténuation mises en place g. Nombre d'agriculteurs adoptant une aquaculture intelligente face au climat. h. Nombre d'incidences signalées de foyers de maladie i. Mise en place de mécanismes d'alerte rapide et de préparation j. Filets de sécurité sociale préventifs et productifs k. Élaboration et mise en œuvre de stratégies pour l'inclusion des femmes dans le secteur de la pêche l. Accès au financement dans l'optique d'atteindre les plus vulnérables
5	Amélioration de la gestion des ressources naturelles pour une agriculture durable	<ul style="list-style-type: none"> a. Part de l'agriculture sous pratiques de gestion durable des terres b. Élaboration et mise en œuvre de systèmes de cogestion des ressources halieutiques partagées c. Mise en œuvre de lignes directrices sur la gouvernance et la gestion de la pêche à petite échelle d. Systèmes MCS pour les plans d'eau partagés e. Stratégies de gestion des espèces exotiques envahissantes/ conservation et utilisation des ressources génétiques f. Amélioration de la coopération dans la gestion des ressources halieutiques transfrontalières. 	<ul style="list-style-type: none"> a. Élaboration et mise en œuvre des plans de gestion de la pêche et de l'aquaculture b. Recherche pour une gestion durable de la pêche et de l'aquaculture c. Plans de gestion environnementale d. Pêche et aquaculture intelligentes face au climat

